

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 18447 Numéro SIREN : 753 519 891 Nom ou dénomination : Fonds Stratégique de Participations

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2023 sous le numéro de dépôt 24446

FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS
Société d'Investissement à Capital Variable au capital minimum de 300.000 €
Siège social : 9 rue Duphot, 75001 PARIS
RCS Paris 753.519.891

ci-après, la « **Société** »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL

Le 18 avril 2023, à 18 heures, les actionnaires de la société FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS, Société d'Investissement à Capital Variable Contractuelle au capital minimum de 300.000 € dont le siège social est situé 9, rue Duphot à Paris (75001) se sont réunis à cette même adresse en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration (ci-après, l' « **Assemblée Générale Ordinaire** ») et à laquelle il est également possible de participer par téléphone.

Il a été établi une feuille de présence qui a été complétée par le Secrétaire de Séance en fonction des actionnaires présents lors de l'ouverture de la séance.

Les actionnaires visés ci-dessous participent à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Stéphane DEDEYAN, représentant de la société CNP Assurances ;
- M. Renaud DUMORA, représentant de la société CARDIF Assurance Vie ;
- M. Philippe PERRET, représentant de la société SOGECAP ;
- M. François CODET, représentant de la société BPCE VIE (BPCE Assurances) ;
- M. Julien CARMONA, représentant la société SURAVENIR ;
- M. Philippe DUMONT, représentant de la société PREDICA – PREVOYANCE DIALOGUE DU CREDIT AGRICOLE ;

L'actionnaire visé ci-dessous est absent et excusé :

- M. Thierry MARTEL, représentant la société GROUPAMA SA.

M. Stéphane DEDEYAN, représentant la société CNP Assurances, en sa qualité de Président, préside l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après, le « **Président de Séance** »).

M. Renaud DUMORA, représentant de la société CARDIF ASSURANCE VIE, et M. François CODET, représentant de la société BPCE VIE (BPCE Assurances), sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette qualité (ci-après, les « **Scrutateurs** »).

Mme Patricia SALOMON est désignée en qualité de secrétaire (ci-après, la « **Secrétaire de Séance** »).

Le Cabinet PWC SELLAM, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur le Président de Séance souhaite la bienvenue aux participants et procède ensuite à l'identification de chaque actionnaire participant à la réunion.

Monsieur le Président de Séance constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par le bureau que six (6) actionnaires, possédant ensemble 2 171 794,14 actions sur les 2 264 275,68 actions composant le capital de la Société sont présents.

Le quorum étant réuni, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Pour l'application de l'article 825 du Code général des impôts, Monsieur le Président de Séance déclare que le capital social de la Société est passé de 2 593 421 324,13 le 31 décembre 2021 à 2 082 983 585,40 le 30 décembre 2022.

Monsieur le Président de Séance déclare qu'ont été mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie de la convocation et de l'ordre du jour ;
- Le bilan, les comptes des compartiments ainsi que les comptes consolidés de la SICAV arrêtés au 30 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le rapport général sur les comptes et le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président de Séance déclare que tous les documents devant être communiqués aux actionnaires, conformément à la loi, ont été tenus à leur disposition au siège social, durant les délais légaux. L'Assemblée Générale Ordinaire lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président de Séance rappelle ensuite à l'Assemblée Générale Ordinaire l'ordre du jour sur lequel elle est appelée à délibérer :

A titre ordinaire :

1. Présentation à l'Assemblée Générale Ordinaire du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 30 décembre 2022 ;
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 ;
3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code du Commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022 ;
4. Approbation des comptes et des rapports ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Puis, il est donné lecture par Monsieur le Président de Séance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 ;
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Ensuite, Monsieur le Président de Séance déclare la discussion ouverte. Après échanges avec Monsieur le Président de Séance, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de chacun des compartiments

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui la compose au 30 décembre 2022, à savoir :

- FSP - Compartiment Participation 1,
- FSP - Compartiment Participation 2,
- FSP - Compartiment Participation 3,
- FSP - Compartiment Participation 4,
- FSP - Compartiment Participation 5,
- FSP - Compartiment Participation 6,
- FSP - Compartiment Participation 7,
- FSP - Compartiment Participation 8,
- FSP - Compartiment Participation 9,
- FSP - Compartiment Participation 10,
- FSP - Compartiment Participation 11.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées intervenues lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022,

Approuve les conclusions visées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 1 (SEB)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et la lecture du rapport du commissaire aux comptes,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 1 (SEB) ressort à -165 257.64 € et rappelle qu'un acompte sur dividendes a été versé le 28 juillet 2022 pour un montant de 6 024 793.92 €,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 1 présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 2 (ARKEMA)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 2 (Arkema) ressort à -33 179.98 €. et rappelle qu'un acompte pour un montant de 16 420 461.81 € a été versé le 28 juillet 2022 au titre de l'exercice,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 2 présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 3 (SAFRAN)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 3 (Safran) ressort à 965 600.92€ et rappelle qu'aucun acompte sur dividendes n'a été versé au titre de l'exercice en cours,

Approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat net de l'exercice de 965 600.92 € au compte « capital » du compartiment,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont de 41 404 073.10 €.

Approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ce montant au compte « capital » du compartiment,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 3 présents.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 4 (EUTELSAT Communications)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 4 (Eutelsat Communications) ressort à 15 630 027.82 € et rappelle qu'aucun acompte sur dividendes n'a été versé au titre de l'exercice en cours,

Approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ce résultat de 15 630 027.82 € au compte « capital » du compartiment,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 4 présents.

SEPTIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 5 (TIKEHAU Capital SCA)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 5 (Tikehau Capital SCA) ressort à -148 964.96 € et rappelle qu'un acompte sur dividendes a été versé le 28 juillet 2022 au titre de l'exercice pour un montant de 11 548 544.72 €.

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 5 présents.

HUITIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 6 (ELIOR Group)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 6 (Elior Group) ressort à -125 418.33 € et rappelle qu'aucun acompte n'a été versé au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 6 présents.

NEUVIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 7 (NEOEN)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 7 (Neoen) ressort à 53 222.72 € et rappelle qu'aucun acompte n'a été versé au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022,

Approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat de 53 222.72 € au compte « capital » du compartiment.

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 7 présents.

DIXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 8 (VALEO)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 8 (Valeo) ressort à -50 519.56 € et rappelle qu'un acompte de 3 138 382.85€ a été versé le 28 juillet 2022

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 8 présents.

ONZIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 9

L'Assemblée Générale,

Constate que le compartiment a été liquidé en date du 8 mars 2022 par rachat total des Actions à la demande des Actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 9 présents.

DOUZIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 10 (BELIEVE)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 10 (Believe) ressort à -117 096.47€ et rappelle qu'aucun acompte n'a été versé au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 10 présents.

TREIZIEME RESOLUTION

Approbation des comptes du FSP – Compartiment Participation 11 (SOITEC)

L'Assemblée Générale,

Constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 du FSP - Compartiment Participation 11 (Soitec) ressort à -399 342.17 € et rappelle qu'aucun acompte n'a été versé au titre de l'exercice,

Constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires du FSP – Compartiment Participation 11 présents.

QUATORZIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur de Groupama SA

L'Assemblée Générale,

Décide de renouveler le mandat de la société Groupama SA dont le représentant permanent est Monsieur Thierry Martel, en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

QUINZIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur de BPCE Vie

L'Assemblée Générale,

Décide de renouveler le mandat de la société BPCE Vie dont le représentant permanent est Monsieur François Codet, en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

SEIZIEMERESOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur de Suravenir

L'Assemblée Générale,

Décide de renouveler le mandat de la société SURAVENIR dont le représentant permanent est Monsieur Julien Carmona, en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée Générale et du procès-verbal de celle-ci, pour faire tous dépôts prévus par la loi.

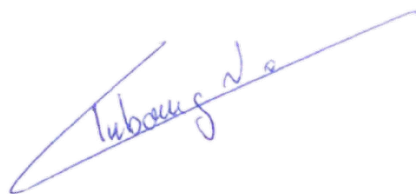
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Copie certifiée conforme à l'original.

Le 26 avril 2023



Monsieur Nicolas Dubourg
Directeur Général du Fonds Stratégique de Participations

FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

A COMPARTIMENTS

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2022

Société de Gestion

ISALT – INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES EN ACTIONS LONG TERME
9, Rue Duphot
75001 PARIS

Dépositaire

CACEIS BANK
89-91 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

CARDIF ASSURANCE VIE (732 028 154 RCS de Paris), représentée par Monsieur Pierre de VILLENEUVE

Directeur Général

Monsieur Nicolas DUBOURG

Administrateurs

- CARDIF ASSURANCE VIE (732 028 154 RCS de Paris), représentée par Monsieur Renaud DUMORA
- SOGECAP (086 380 730 RCS de Nanterre), représentée par Monsieur Philippe PERRET
- PREDICA – PREVOYANCE DIALOGUE DU CREDIT AGRIGOLE (334 028 123 RCS de Paris), représentée par Monsieur Philippe DUMONT
- CNP ASSURANCES (341 737 062 RCS de Paris), représentée par Monsieur Stéphane DEDEYAN
- GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (343 115 135 RCS de Paris), représentée par Monsieur Thierry MARTEL
- BPCE VIE (349 004 341 RCS Paris) , représentée par Monsieur François CODET
- SURAVENIR (330 033 127 RCS de Brest), représentée par Monsieur Julien CARMONA

Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en vue (i) de vous présenter le rapport de gestion de la SICAV contractuelle FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS (753 519 891 RCS de Paris) et (ii) de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 décembre 2022.

Le FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS est une SICAV contractuelle à compartiments, constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, conforme aux dispositions de l'article L. 214-36 du Code monétaire et financier.

Nous vous rappelons que la SICAV a été constituée le 8 août 2012.

A la date de clôture de l'exercice 2022, la SICAV comprenait dix compartiments :

FSP - Compartiment Participation 1

Code ISIN : FR0011304211

Code LEI : 969500CHM7M2OBO7ED40

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 1 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**).

FSP - Compartiment Participation 2

Code ISIN : FR0011503259

Code LEI : 969500IGKGSTQ552DI77

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 2 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**).

FSP - Compartiment Participation 3

Code ISIN : FR0012488096

Code LEI : 9695004PZ2OQODVK1X02

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment Participation 3 est de détenir une participation significative en montant ou en pourcentage des actions émises (i) par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**) ou (ii) par tout autre Emetteur (**un Emetteur Tiers**) dont les actions viendraient à être substituées aux Actions de l'Emetteur détenues par le FSP - Compartiment Participation 3 suite à la réalisation d'une opération d'offre publique (les **Actions de l'Emetteur Tiers**).

FSP - Compartiment Participation 4

Code ISIN : FR0012843712

Code LEI : 9695006GBXWPGC1IOJ46

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 4 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**).

FSP - Compartiment Participation 5

Code ISIN : FR0013230091

Code LEI : 96950026ZLP2U89JHM94

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 5 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**). Les Actions de l'Emetteur doivent être admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur le point de l'être.

FSP - Compartiment Participation 6

Code ISIN : FR0013304425

Code LEI : 9695001B7ZUPRFKZMU12

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 6 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**). Les Actions de l'Emetteur doivent être admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur le point de l'être.

FSP - Compartiment Participation 7

Code ISIN : FR0013371481

Code LEI : 969500S6G8PMTBMK4031

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 7 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**). Les Actions de l'Emetteur doivent être admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur le point de l'être.

FSP - Compartiment Participation 8

Code ISIN : FR0013382629

Code LEI : 969500MOJBOQNX80JZ59

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 8 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur de droit français sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**). Les Actions de l'Emetteur doivent être admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur le point de l'être.

FSP - Compartiment Participation 10

Code ISIN : FR0014002YX2

Code LEI : 969500BWSC6NA4AZ4G95

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FSP - Compartiment Participation 10 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur de droit français sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) du Prospectus (les **Actions de l'Emetteur**). Les Actions de l'Emetteur doivent être admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur le point de l'être.

FSP - Compartiment Participation 11

Code ISIN : FR0014007DU1

Code LEI : 9695002L2DBHHPGA5954

Objectif de gestion :

L'Objectif de Gestion du FSP - Compartiment Participation 11 est de détenir une participation de 2% à 10% des actions émises par un Emetteur de droit français sélectionné par la Société de Gestion conformément à la procédure décrite à la Section 4.10(a) (les **Actions de l'Emetteur**). Les Actions de l'Emetteur doivent être admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur le point de l'être.

RAPPORT DE GESTION

FSP - Compartiment Participation 1

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 1 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- Les entretiens ont surtout porté sur la crise russo-ukrainienne et son impact pour le groupe, la réduction de l'activité, après une année 2021 exceptionnelle, la situation en Amérique du Sud et en Chine et les projets du groupe en matière d'acquisition ;
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Paris le 19 mai 2022.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives du Groupe SEB et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de -39,88 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de 54,51 % dividendes inclus au 30/12/2022.

FSP - Compartiment Participation 2

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 2 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 19 mai 2022 ;

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives d'ARKEMA et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de - 27,09 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de 38,69 % dividendes inclus au 30/12/2022.

FSP - Compartiment Participation 3

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 3 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais de F&P, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- Un soin particulier a été apporté : (i) à la trajectoire de redressement de l'activité Aircraft Interiors (anciennement Zodiac) ; (ii) la sortie de la crise du Covid (iii) le lancement d'un moteur de nouvelle génération (Rise) afin de préparer l'avenir à long terme du groupe (iv) les opérations de cessions partielles des activités non essentielles et la reprise de Albert Duval-
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Paris le 25 mai 2022.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de SAFRAN et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de 4,64 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de 8,23 % dividendes inclus au 30/12/2022.

Suite à une décision prise en novembre 2022, la participation du FSP 3 dans Safran a été cédée.

FSP- Compartiment Participation 4

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 4 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- Des échanges avec la société, notamment (i) la réduction des activités traditionnelles et notamment des segments vidéo, data, et services au gouvernement, (ii) la politique d'investissement du groupe et le lancement de satellites flexibles (iii) et surtout la poursuite de l'investissement dans Oneweb avec le lancement d'une opération de reprise de la constellation en orbite basse;
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 10 novembre 2022 à Issy-les-Moulineaux.
- La création d'un comité RSE et la nomination d'Agnès Audier, représentante permanente du FSP, à sa présidence.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de EUTELSAT COMMUNICATIONS et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement calculée sur la seule année 2022, dividende inclus est de -24,88 %, alors qu'elle apparaît à -6,89 % dans nos calculs intégrant les rendements précédents, utilisés traditionnellement pour l'ensemble des fonds. Depuis la création, sur une base non annualisée elle est de - 25,81 % dividendes inclus au 30/12/2022. .

FSP - Compartiment Participation 5

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 5 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 18 mai 2022.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de TIKEHAU CAPITAL et de sa holding de contrôle la société Tikehau Capital Advisors et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 202 de + 7,44 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de +31,12 % dividendes inclus au 30/12/2022.

FSP - Compartiment Participation 6

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 6 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- La participation à une revue stratégique des options de création de valeur pour le groupe et, au sein du Conseil d'Administration, à l'analyse de l'acquisition de Derichebourg Multiservices en échange de titre nouvellement émis d'Elior SA, proposition annoncée au marché le 20 décembre 2022 ;
- La nomination du FSP au Comité RSE d'Elior, représenté par Mme Virginie Duperat-Vergne.
- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 février 2022.

ELIOR a su adapter rapidement sa base de coûts, et préserver sa liquidité. La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de - 42,10 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de - 76,84 % dividendes inclus au 30/12/2022.

FSP - Compartiment Participation 7

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 7 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 25 mai 2022.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de NEOEN et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de - 1,37 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de 134,55 % dividendes inclus au 30/12/22.

FSP - Compartiment Participation 8

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 8 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;

- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- Des échanges avec la société, notamment sur l'exercice du call sur la JV avec Siemens, le soutien de son positionnement sur les nouveaux segments porteurs d'avenir (ADAS, propulsion) ; la compensation des surcoûts liés à la hausse des matières premières, de l'énergie, etc.
- La préparation des votes des résolutions en AG en liaison avec les actionnaires de la SICAV FSP ;
- La participation, exceptionnellement par voie électronique, et le vote des résolutions lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 24 mai 2022.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de VALEO et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de -35,11 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de -33,69 % dividendes inclus au 30/12/2022.

FSP - Compartiment Participation 9

Les actions détenues dans Spie ont été cédées et le compartiment a été liquidé en date du 8 mars 2022 par rachat total des Actions à la demande des Actionnaires.

FSP - Compartiment Participation 10

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 10 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- La due diligence financière et extra financière préalable à la constitution de la participation ;
- La négociation avec la société des conditions d'une entrée potentielle du FSP au Conseil d'Administration ;
- La nomination du FSP au Conseil d'Administration de la société, représenté par Mme Cécile Frot-Coutaz ;
- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- Des points de suivi réguliers sur l'investissement pour les actionnaires concernés.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de BELIEVE et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation.

La performance de l'investissement a été pour l'année 2022 de - 42,28 % dividendes inclus, et depuis la création, sur une base non annualisée, de -50,03 % dividendes inclus au 30/12/2022.

FSP - Compartiment Participation 11

Conformément aux termes du prospectus de la SICAV FSP, la stratégie d'investissement prévoit la recherche d'une influence notable sur les émetteurs, cette influence ayant vocation à favoriser la régularité et la croissance dans la durée de leurs résultats, ainsi qu'un accompagnement positif de la gouvernance et des pratiques sociétales et environnementales. Pour ce faire, le FSP détient à long terme des titres de capital d'une entreprise et demande systématiquement à siéger à son conseil d'administration ou de surveillance.

Pour le compartiment 11 de la SICAV FSP, la politique de gestion sur l'année 2022 s'est traduite notamment par :

- La due diligence financière et extra financière préalable à la constitution de la participation ;

- La négociation avec la société des conditions d'une entrée potentielle du FSP au Conseil d'Administration ;
- La participation du FSP en tant qu'actionnaire de référence à compter de l'assemblée générale de juillet 2022
- La nomination de Mme Laurence Delpy, disposant d'une solide expérience dans le domaine des télécoms, en tant que représentante permanente du FSP au Conseil d'Administration de la société (soumis au vote de l'AG 2022) ;
- Un échange actif et régulier avec la Société par le biais du représentant permanent du Fonds, notamment en préparation des Conseils et Comités, portant notamment sur l'extension de l'usine de Bernin 4 et de Singapour et la stratégie du groupe ;
- De nombreuses réunions entre le top management de la société et les instances du FSP ;
- La création d'un comité RSE et la nomination de Laurence Delpy à sa présidence.
- Des points de suivi réguliers sur l'investissement pour les actionnaires concernés.

La société de gestion a, au cours de l'année, effectué un suivi de l'activité, des résultats et des perspectives de SOITEC et en a rendu compte aux Comités d'Investissement et de Suivi de cette participation. La valeur de l'investissement depuis sa création courant 2022 a reculé de -6,74 %% au 30/12/2022.

AFFECTATION DES RESULTATS

Au niveau consolidé, le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 58 740 741,03 € au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Après déduction des 123 215,54 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 5 753 325,95 € prélevés au titre notamment des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de la SICAV pour l'exercice ressort à 52 864 199,54 €.

Après prise en compte des acomptes versés au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 37 132 183,30 € et des comptes de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de -122 943,89 €, le résultat de l'exercice ressort à 15 609 072,35 €, qui est la somme des résultats de chaque Compartiment.

FSP - Compartiment Participation 1

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 6 488 434.82 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 8 760.19 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 620 138.35 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à 5 859 536.28€.

Après prise en compte de l'acompte versé au titre de l'exercice pour un montant de 6 024 793.92 € le 28 juillet 2022, le résultat de l'exercice ressort à -165 257.64 €.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées sur l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 2

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 17 839 687.60 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 25 006.77 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 1 427 399.00 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à 16 387 281.83 €.

Après prise en compte de l'acompte versé au titre de l'exercice pour un montant de 16 420 461.81 € le 28 juillet 2022, le résultat de l'exercice ressort à -33 179.98 €.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 3

Le compte de résultat fait pas apparaître des produits sur opérations financières de 1 785 216.63 au 30 décembre 2022.

Après déduction des 3 822.10 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 815 793.61 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à 965 600.92€.

Le compartiment n'ayant versé aucune acompte et n'ayant pas comptabilisé de régularisation de revenus, le résultat de l'exercice ressort à 965 600.92 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont de 41 404 073.10 €.

Nous vous proposons d'affecter ce montant au compte capital du compartiment.

FSP - Compartiment Participation 4

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 16 241 962.44 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 20 490.84 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 591 443.78 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat de l'exercice clos le 30 décembre 2022 pour le compartiment s'élève à 15 630 027.82 €.

Le compartiment n'ayant versé aucune acompte et n'ayant pas comptabilisé de régularisation de revenus, le résultat de l'exercice ressort à 15 630 027.82 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 5

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 12 114 145.15 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 16 878.21€ prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 697 687.18 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à 11 399 579.76 €.

Après prise en compte de l'acompte versé au titre de l'exercice pour un montant de 11 548 544.72 € le 28 juillet 2022, le résultat de l'exercice ressort à -148 964.96 €.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 6

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 140.59 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 253.93 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 125 304.99 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à - 125 418.33 €.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 7

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 695 349.96 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 1 012.68 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 641 114.56 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à 53 222.72 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes et comptes de régulations réalisées de l'exercice clos sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 8

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 3 574 885.03 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 5 385.87 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 481 635.87€ prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à 3 087 863.29 €.

Après prise en compte de l'acompte qui a été versé au titre de l'exercice pour un montant de 3 138 382.85€ le 28 juillet 2022, le solde ressort à -50 519.56 €.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP - Compartiment Participation 9

Le compartiment a été liquidé en date du 8 mars 2022 par rachat total des Actions à la demande des Actionnaires.

FSP – Compartiment Participation 10

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 787.54 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 2 332.76 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 101 745.40 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à - 103 290.62 €.

Après prise en compte de régularisation de - 13 805.85 euros, le solde ressort à -117 096.47€.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

FSP – Compartiment Participation 11

Le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 131.27 € au 30 décembre 2022.

Après déduction des 39 272.19 € prélevés au titre des charges sur dettes financières et des 251 063.21 € prélevés au titre des frais de gestion, frais dépositaire et comptables, le résultat net de l'exercice ressort à - 290 204.13 €.

Après prise en compte de régularisation de -109 138.04 euros, le solde ressort à -399 342.17 €.

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 30 décembre 2022 sont nulles.

Le Conseil d'Administration du 3 juin 2022 a approuvé certaines modifications du Prospectus résumées comme suit :

1. Modification du Prospectus relatives au Règlement SFDR et au Règlement Taxonomie.

- Ajout de la classification du FSP comme un produit financier Article 8 au sens du règlement SFDR, à savoir que conformément au règlement SFDR, et en tant qu'Article 8, le FSP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
- Ajout d'un objectif extra-financier dans l'objectif de gestion : l'objectif de gestion est complété par un objectif extra-financier intégrant la prise en compte pour chacun des compartiments du FSP de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- Ajout d'une section relative aux exigences réglementaires apportant des :
 - i. Précisions relatives au règlement Taxonomie.
 - ii. Précisions relatives aux Principales Incidences Négatives (PAI)
- Ajout de précisions dans la stratégie de gestion du FSP sur la prise en compte des critères ESG :
 - i. Prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au moment de l'investissement ;
 - ii. Ajout d'un principe de dialogue continu avec les Emetteurs sur les enjeux ESG et accompagnement de ces derniers dans leurs projets de croissance durable.
- Ajout d'un 5^{ème} critère dans l'étape de sélection des Emetteurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'investissement stratégique, à savoir la prise en compte des critères ESG ;
- Ajout des risques de durabilité au sens du règlement SFDR dans le suivi des risques ;
- Au sein de chacun des compartiments :
 - i. Ajout d'un objectif extra financier dans l'objectif de gestion ;
 - ii. Ajout des risques de durabilité au sens du règlement SFDR dans le profil des risques.

2. Autres modifications du Prospectus

- Suppression de toute référence au FSP – Compartiment Participation 9 suite à la liquidation du Compartiment, le 8 mars 2021, par rachat total des actions à la demande des actionnaires ;
- Modification de la partie générale du Prospectus pour intégrer les investissements dans le non coté. Il est précisé que ces investissements resteront limités à un nombre restreint de compartiments, le FSP ayant vocation à investir principalement dans le capital d'entreprises cotées.
- Suppression de la référence à EdRAM en tant que « *Conseil ESG* ».
- Ajustement des frais de gestion financière dans chaque compartiment suite à l'internalisation de la fonction ESG.
- Mise à jour du siège social de la société de gestion du FSP et du FSP au 9 rue Duphot à Paris (75001) à la place du 93, Boulevard Haussmann à Paris (75008).
- Modification des conditions à respecter pour les membres du Conseil d'Administration du FSP.
- Modification des conditions à respecter pour les membres de chacun des Comités d'Investissement et de Suivi de la Participation.
- Modification de forme, dans le but d'harmoniser la rédaction du Prospectus avec les statuts du FSP, des modalités de prises de décision au sein du Conseil d'Administration du FSP.
- Précisions apportées à la mise en œuvre du programme d'investissement stratégique au sein du FSP :
 - i. Précision, dans l'étape de sélection d'une entreprise, de la définition du caractère stratégique d'une entreprise ;
 - ii. Ajout d'une étape dans le processus d'investissement, à savoir la volonté d'exercer une influence stratégique sur les orientations de l'entreprise.

- Ajout de la mention du fait que la politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur demande auprès de la société de gestion du FSP pour répondre aux exigences réglementaires ;
- Mise à jour des références réglementaires dans la partie fiscale ;
- Suppression pour chaque compartiment de la classification AMF au profit d'une classification BCE.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LA SOCIETE DE GESTION A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la directive européenne 2011/61/UE (« Directive AIFM »), les actionnaires sont informés qu'ISALT n'ayant pas d'autres activités que la gestion par délégation du FSP, la question du placement du FIA dans des OPCVM gérés par la Société de Gestion n'a pas d'objet.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

En l'absence de la conclusion de tout contrat financier, d'emprunt d'espèce ou de contrat de cession ou d'acquisition temporaire de titres financiers par le FIA, le ratio de risque global ne fait pas l'objet de calcul par la Société de Gestion.

POLITIQUE EN MATIERE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

En application de la Directive n°2014/65/EU sur les Marchés d'Instrument Financiers et conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier, la Société de Gestion est tenue de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses Clients lors de la transmission et l'exécution des ordres relevant de ses décisions de gestion.

ISALT n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Elle les transmet systématiquement à des intermédiaires de marché agréés pour exécution. De ce fait, ISALT a mis en place une politique de « meilleure sélection et meilleure exécution » des intermédiaires de marché. Dans le cadre de cette politique la société de Gestion a choisi de s'adresser à CDC Placement, entreprise d'investissement filiale à 100 % de la CDC, afin de mettre en place un dispositif de traitement des ordres (prestations de RTO et exécution) sur instruments financiers résultant des décisions d'investissement prises pour le compte des OPC qu'elle gère.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, lorsque la Société de Gestion a recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 euros, elle élabore un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », mis à jour autant que de besoin.

Ce document, lorsqu'il existe, est disponible sur le site de la Société de Gestion lorsque cette dernière dispose d'un tel site. Le rapport de gestion de chaque FIA renvoie alors expressément à ce document. Lorsque la société de gestion de portefeuille ne dispose pas d'un site, ce document est diffusé dans le rapport de gestion de chaque FIA.

Pour l'exercice 2022, le montant de ces frais a été inférieur au seuil susmentionné.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL ET D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La SICAV Fonds Stratégique de Participations dispose d'une Politique de Vote propre. Elle est accessible aux actionnaires de la SICAV sur le site internet d'ISALT (<https://www.isalt-gestion.com/>) ou sur demande auprès de la Société de Gestion. Il est précisé que cette politique de vote a été modifiée en janvier 2022.

GESTION DES LIQUIDITES

La Direction des Risques d'ISALT effectue un suivi régulier des risques de liquidité via une évaluation du délai de liquidation du portefeuille et une analyse du risque actif/passif en conditions normales et exceptionnelles de marché.

GESTION DES RISQUES

La Direction des Risques d'ISALT effectue un suivi régulier de l'ensemble des risques auxquels est exposé le FIA. En particulier, les risques financiers (risques de marché et risques de liquidité principalement), les risques de non-conformité liés à la gestion (ratios, franchissements de seuils, suivi du passif...), les risques de durabilité dans le cadre du règlement UE 2019/2088 dit « règlement SFDR » et les risques opérationnels. L'évaluation et le suivi des indicateurs de risques sont principalement effectués par le portfolio management système INFIN dont s'est équipée la Société de Gestion, mais également par l'analyse des rapports de suivi de la liquidité fournis par la société BMA Risk.

EFFETS DE LEVIER

FSP - Compartiment Participation 1

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,91 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,05 %.

FSP - Compartiment Participation 2

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,97 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,05 %.

FSP - Compartiment Participation 3

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 82,81 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,04 %.

FSP - Compartiment Participation 4

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,89 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,04 %.

FSP - Compartiment Participation 5

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,92 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,04 %.

FSP - Compartiment Participation 6

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,92 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,03 %.

FSP - Compartiment Participation 7

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,97 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,04 %.

FSP - Compartiment Participation 8

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,91 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,05 %.

FSP - Compartiment Participation 10

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,64 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,04 %.

FSP - Compartiment Participation 11

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,84 %.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,03 %.

INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP ») est un FIA géré par ISALT, société de gestion soumise à la Directive AIFM. ISALT dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive AIFM et de l'article 319-10 du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux sociétés de gestion de FIA. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des FIA qu'elle gère. La politique de rémunération d'ISALT est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion, des fonds et des clients. Elle tient compte, en outre, des exigences organisationnelles et opérationnelles d'ISALT ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération a été modifiée pour intégrer les dispositions de l'article 5 du règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « règlement SFDR ».

La politique de Rémunération d'ISALT est validée par le Comité Stratégique de la Société en sa qualité d'organe de surveillance d'ISALT puis est annuellement réévaluée. Les principes de la politique de rémunération seront adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

Au titre de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations fixes s'est élevé à 1 190 651 € et le montant total des rémunérations variables s'est élevé à 716 000 € pour l'ensemble des collaborateurs d'ISALT comprenant la direction générale et les preneurs de risques tels que définis dans la Directive AIFM.

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 1*

Identifiant de l'entité juridique : *969500CHM7M2OBO7ED40*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 1 (le « FSP1 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Groupe SEB, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP1) suivis sont les suivants :

La Participation du FSP1 s'est engagée dans une SBT initiative avec un objectif à 2°C. A date la température estimée (Carbone 4) est de 1,9°C.

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-40% en 2023 et -60% en 2030 vs 2016	-22%
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-15% en 2023 et -40% en 2030 vs 2016	-24%
Index d'égalité professionnelle	Groupe SEB (en France)	Suivi du ratio	93 %
Circularité	Groupe	Maintenir la part des produits commercialisés réparables au dessus de 90%	92%
Diversité	Groupe	Atteindre plus de 40 % des femmes managers dans le groupe	39,5%

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021**	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-40% en 223 et -60% en 2030 vs 2016	-19%	-22%
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-15% en 223 et -40% en 2030 vs 2016	-24%	-24%
Index d'égalité professionnelle	Groupe SEB (en France)	Suivi du ratio	88	93
Circularité	Groupe	Maintenir la part des produits commercialisés réparables au dessus de 90%	92%	92%
Diversité	Groupe	Atteindre plus de 40 %	38,2%	39,5%

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SEB	BIENS DE CONSOMMATION	99,34	FRANCE

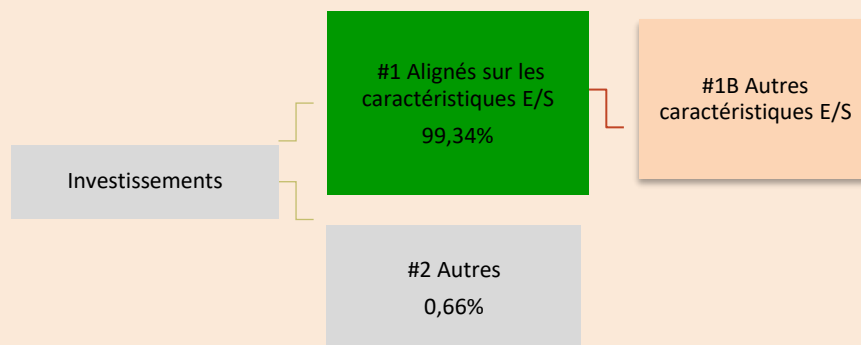


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

99,34% des investissements, correspondant à la participation du FSP1 dans SEB, était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Le Groupe SEB appartient au secteur des biens de consommation (Petit électroménager, articles culinaires et professionnel).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

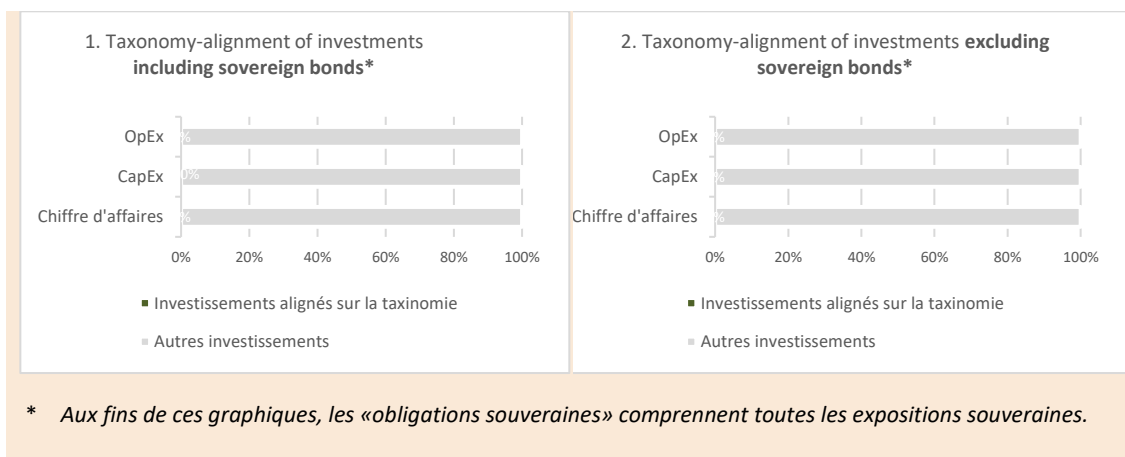
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP1 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP1 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie du groupe SEB n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP1 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP1 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP1 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP1 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP1. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement (a minima par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :-

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité.
- **Définition de critères RSE** par participation et de leur suivi dans le temps. Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.

- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.
- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP1, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- Le FSP a participé à la création d'un comité RSE auquel le Fonds siège à compter de juillet 2022.
- En matière d'environnement, notons que SEB est une société très attentive à l'impact environnemental de ses produits, dont la réparabilité est devenue un argument stratégique important. Une étude complète sur la biodiversité des sites est lancée.
- En matière de gouvernance, notons l'évolution de la gouvernance avec la séparation des fonctions de Président et DG en 2022. Dans ce cadre le FSP a suivi l'entrée en fonction de Stanislas de Gramont en qualité de Directeur Général depuis juillet 2022.
- Le FSP suit en particulier les indicateurs de décarbonation, de réparabilité des produits et de diversité au sein du groupe.

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 2*

Identifiant de l'entité juridique : *969500IGKGSTQ552DI77*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 2 (le « FSP2 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Arkema, conformément à la stratégie d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP2) suivis sont les suivants :

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1, 2 et 3	-46% en 2030 par rapport à l'année 2019	-14%
Emissions de composés organiques volatils (COV)	Groupe	-65% en 2030 par rapport à 2012	-50%
Demande en oxygène	Groupe	-60% en 2030 par rapport à 2012	-65%
Circularité	Groupe	Part de chiffre d'affaires réalisé à partir de matières premières renouvelables ou recyclées	10%
Féminisation de l'encadrement	Groupe	30 % des femmes manager dans le groupe	24%

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021**	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1, 2 et 3	-46% en 2030 par rapport à l'année 2019	-11%	-14%
Emissions de composés organiques volatils (COV)	Groupe	-65% en 2030 par rapport à 2012	-42%	-50%
Demande en oxygène	Groupe	-60% en 2030 par rapport à 2012	-65%	-65%
Circularité	Groupe	Part de chiffre d'affaires réalisé à partir de matières premières renouvelables ou recyclées	10%	10%

Féminisation de l'encadrement	Groupe	30 % des femmes manager dans le groupe	23%	24%
-------------------------------	--------	--	-----	-----

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ARKEMA	Chimie	99,62%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

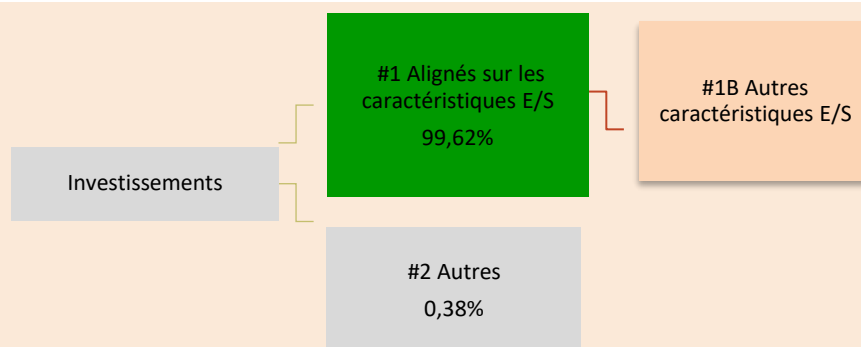
99,62 % des investissements, correspondant à la participation du FSP2 dans Arkema, était lié à la durabilité.

Arkema est classée 1^{ère} dans le secteur de la chimie par la société d'analyse extrafinancière Moody's ESG (juillet 2022) sur 40 sociétés avec un score de 69/100, et fait partie de l'indice Euronext CAC40 ESG.

La Participation du FSP dans Arkema est confortée par l'engagement de la société à réduire ses émissions carbone, sur la base d'une méthodologie compatible avec la « SBT initiative », avec un objectif à 1.5°C. L'objectif a été soumis pour validation en 2022. A date, la température estimée (Carbone 4) est de 2.6 °C.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Arkema appartient au secteur de la chimie (adhésifs, matériaux avancés, revêtement en, en mineure mesure, intermédiaires). La stratégie de la société, à laquelle le Fonds Stratégique de Participations contribue, prévoit une sortie progressive des intermédiaires – activités à plus forte intensité émissive – et le recentrage sur les matériaux avancés, à plus forte valeur pour unité de masse. La stratégie de R&D d'Arkema vise à développer plus en particulier des produits à forte contenu d'innovation et alignés sur les ODD.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

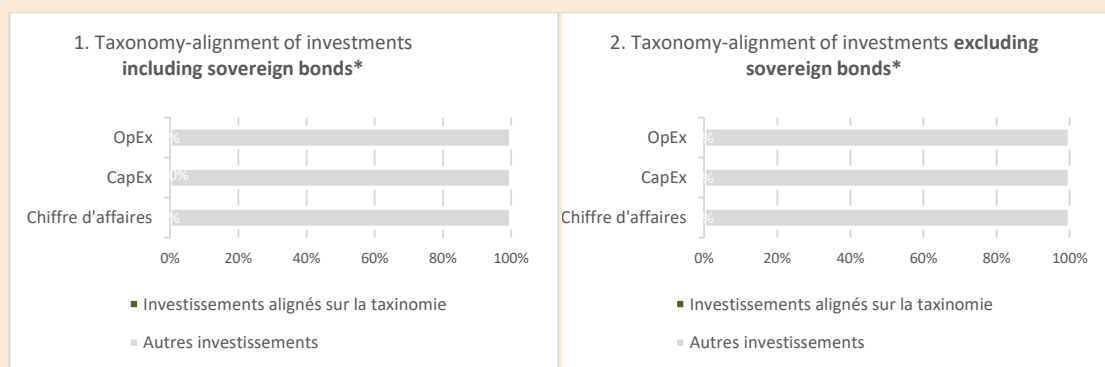
Le FSP2 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP 2 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%.

Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie d'Arkema n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP 2 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le

deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP2 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes. Les activités de fabrication de matières plastiques de base, de soude, de chlore sont des activités de transition sur la base du détail donné par la société page 153 du DEU 2021. Ces activités ont généré en 2021 dans leur ensemble environ 30% des revenus de la société.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP2 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP 2 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP2. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement, par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Structuration du suivi ESG :** Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité. Définition de critères RSE par participation et de leur suivi dans le temps.
- Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.

- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.
- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP2, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Orientation de la stratégie ESG d'Arkema** :
 - Participation active aux travaux du Comité Innovation et Croissance Durable de la Société ;
 - Au sein du Conseil d'Administration de la société, une attention particulière a été portée par le FSP au renforcement des investissements en innovation durable et à l'alignement entre investissements de croissance et responsabilité environnementale ;
 - Une préférence a été exprimée en Conseil pour des acquisitions d'activités durables ;
 - Le FSP a milité au Conseil de la société pour un désengagement progressif des activités le plus polluantes ou, le cas échéant à la recherche de nouvelles solutions de produit à moindre impact.
- **Suivi ESG d'Arkema**:
 - Rencontres annuelles avec la direction des départements RSE/durabilité des Participations ;
 - Suivi rapproché des controverses ;
 - Analyse approfondie des enjeux RSE grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité.

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 3*

Identifiant de l'entité juridique : *9695004PZ2OQODVK1X02*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 3 (le « FSP3 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi puis de la cession de la Participation, Safran, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP3) suivis sont les suivants :

La Participation du FSP3 s'est engagée dans une SBT initiative avec un objectif à 1,5°C. A date la température estimée (Carbone 4) est de 5°C.

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-30% en 2025 vs. 2018	-29,3 %
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-42.5% en 2035 vs. 2018	-7,1 %
Index d'égalité professionnelle	Groupe Safran	Suivi du ratio	88
Achats responsables	Groupe	Objectif de 80 % des achats réalisés auprès de fournisseurs ayant signé la charte d'achats responsables Safran en 2025	32,4 %
Diversité	Groupe	Objectif de 22 % de femmes parmi les cadres dirigeants en 2025	15,1 %

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021**	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-30% en 2025 vs. 2018	-29,1 %	-29,3 %
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-42.5% en 2035 vs. 2018	-9,1 %	-7,1 %
Index d'égalité professionnelle	Safran	Suivi du ratio	88	88
Achats responsables	Groupe	Objectif de 80 % des achats réalisés auprès de fournisseurs ayant signé la charte d'achats responsables Safran en 2025	40 %	32,4 %

Diversité	Groupe	Objectif de 22 % de femmes parmi les cadres dirigeants en 2025	13,0 %	15,1 %
-----------	--------	--	--------	--------

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

La composition de l'actif ci-dessous correspond à la composition de l'actif en date 03/11/2022. La Participation détenue dans Safran a été cédée progressivement jusqu'à la cession totale des titres le 17/11/2022. Depuis cette date, le FSP3 n'est plus investi dans Safran mais en OPC monétaire ainsi que dans la ligne F&P qui a vocation à être liquidée.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAFRAN	Aéronautique (équipements)	99,58 %	FRANCE

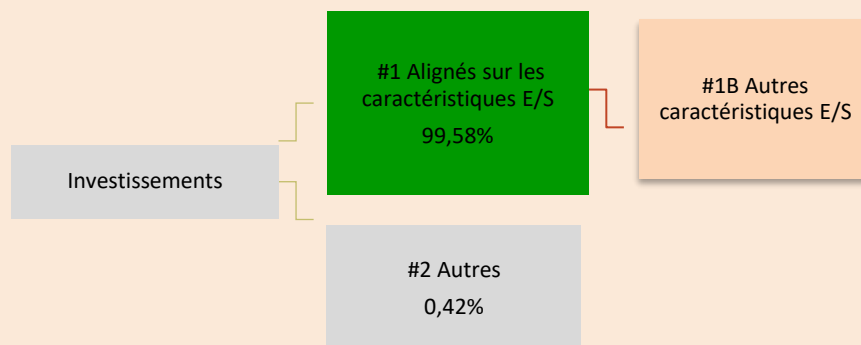


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Avant la cession de la totalité de la Participation en novembre 2022, 99,58 % des investissements était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Le Groupe Safran appartient au secteur de l'aéronautique (Moteurs et équipements).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

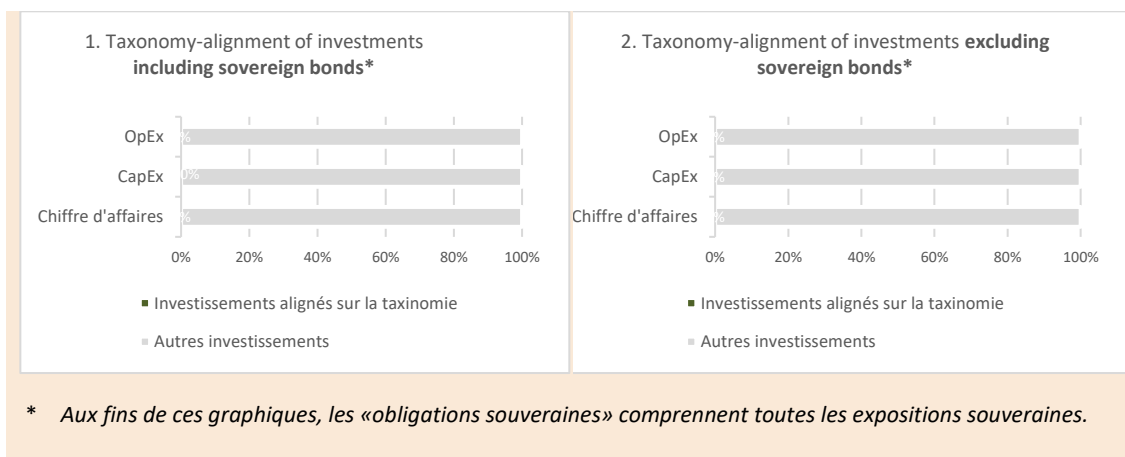
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP3 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP3 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie du groupe Safran n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP3 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP3 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Suite à la cession de la Participation, et dans l'attente de la liquidation de la ligne F&P SAS (société de gouvernance), le FSP3 détenait à titre temporaire des liquidités qui ont été investies en partie dans trois OPCVM monétaires : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R, BNP Paribas Mois ISR et BFT Aureus ISR – I2C. Ces investissements n'ont pas eu pour vocation de contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP3. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement (a minima par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant ces OPCVM).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :-

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité.
- **Définition de critères RSE** par participation et de leur suivi dans le temps. Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.

- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.
- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP3, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- Le FSP a participé à la stratégie d'innovation de la société, axée sur les moteurs moins énergivores et moins polluants (programme « RISE ») et l'utilisation de carburants verts. Insistance sur la publication des 3 scopes et définition d'objectifs quantitatifs mis en place en 2022 avec la méthodologie SBT.
- En matière de gouvernance, suivi du premier mandat de Directeur Général d'Olivier Andries, à compter du 1er janvier 2021.
- En matière sociale, progression de la part de femmes dans les cadres dirigeants, objectif 22% en 2025 (contre 15% en 2021). Suivi de l'évolution des recrutements et des talents dans un contexte de désaffection pour l'industrie aéronautique.

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 4*

Identifiant de l'entité juridique : *9695006GBXWPGC1IOJ46*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 4 (le « FSP4 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Eutelsat Communications, conformément à la stratégie d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP4) suivis sont les suivants :

La Participation du FSP4 ne s'est pas encore engagée dans une SBT initiative avec un objectif à 2°C. A date, la température estimée (Carbone 4) est encore de 4°C, mais une politique RSE se met en place (cf. plus loin).

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	Réduire les émissions de CO2 directes du Groupe ainsi que celles résultant de l'ensemble de la chaîne de valeur.	6,6
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	Réduire les émissions de CO2 résultant de l'ensemble de la chaîne de valeur	87,7
Diversité	Groupe	Accroître la diversité % de femmes dans le Groupe	33,7 %
		Favoriser la création de valeur et l'innovation et bannir les discriminations et le harcèlement. Nombre de nationalités présentes au sein du Groupe	47
Egalité professionnelle	Eutelsat (France)	Maintenir un niveau élevé d'égalité professionnelle	89

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021**	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	Réduire les émissions de CO2 directes du Groupe ainsi que celles résultant de l'ensemble de la chaîne de valeur.	Nd	6,6
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	Réduire les émissions de CO2 résultant de	***	87,7

		<i>l'ensemble de la chaîne de valeur</i>		
<i>Diversité</i>	<i>Groupe</i>	<i>Accroître la diversité</i> % de femmes dans le Groupe	<i>33,8 %</i>	<i>33,7 %</i>
<i>Diversité</i>	<i>Groupe</i>	<i>Favoriser la création de valeur et l'innovation et bannir les discriminations et le harcèlement.</i> Nombre de nationalités présentes au sein du Groupe	<i>49</i>	<i>47</i>
<i>Egalité professionnelle</i>	<i>Eutelsat (France)</i>	<i>Maintenir un niveau élevé d'égalité professionnelle</i>	<i>91</i>	<i>89</i>

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

**** les calculs précédents distinguaient lanceurs et autres émissions et ne sont pas comparables.*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EUTELSAT COMMUNICATIONS	Télécommunications par satellite	99,10 %	FRANCE

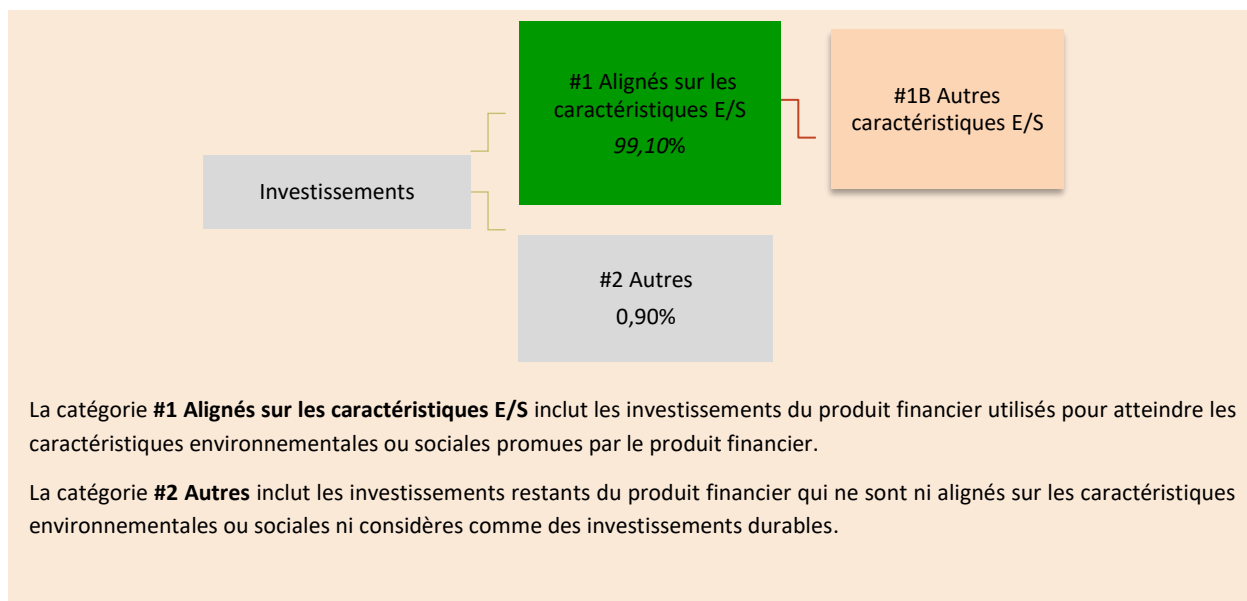


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

99,1 % des investissements, correspondant à la participation du FSP4 dans Eutelsat, était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Eutelsat Communications appartient au secteur des télécoms (satellites).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

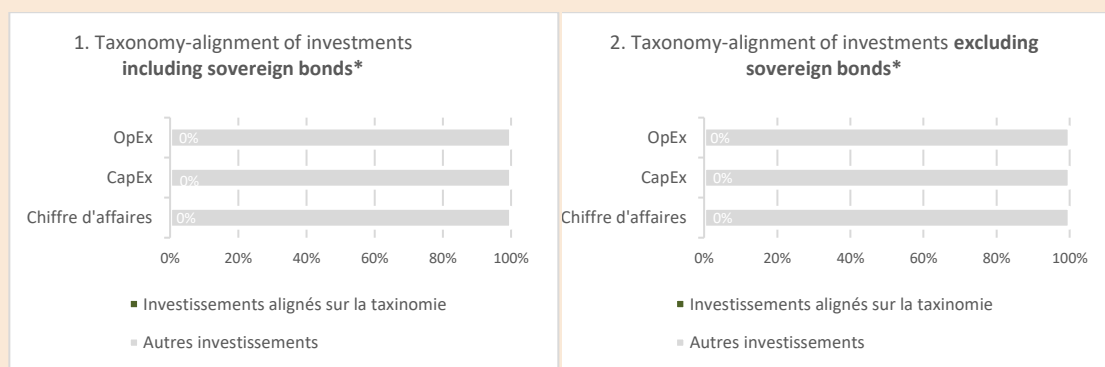
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP4 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP4 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, les activités de l'Emetteur ne sont pas éligibles à la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le*

deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP 4 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP4 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP4 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP4. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement (a minima par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :-

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité.
- **Définition de critères RSE** par participation et de leur suivi dans le temps. Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa

formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.

- **Gouvernance** : *une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.*

Au niveau du FSP4, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- *Le FSP a participé à la création d'un comité RSE auquel le FSP siège à compter de 2022.*
- *En matière d'environnement, le groupe s'est attelé à réduire autant que possible ses impacts sur l'environnement (notamment dans les téléports). Des Discussions en cours pour quantifier les émissions sur les trois scopes.*
- *En matière de gouvernance et de social le FSP, en coordination avec la société, a poursuivi la réflexion sur les initiatives de réduction du « digital divide » en s'appuyant sur le réseau de data satellitaires de la société.*

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 5*

Identifiant de l'entité juridique : *96950026ZLP2U89JHM94*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 5 (le « FSP5 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Tikehau Capital, conformément à la stratégie d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP5) suivis sont les suivants :

<i>Indicateur</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Objectif</i>	<i>2022*</i>
<i>Note Sustainalytics (à partir de 2023)</i>	<i>Groupe</i>	<i>Maintien d'une notation "low risk"</i>	<i>Low risk (11.6)</i>
<i>AUM à impact</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectif de 5 Md€ d'AUM à impact en 2025</i>	<i>1,5</i>
<i>Trajectoire de décarbonation</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectif en cours de définition</i>	<i>NA</i>
<i>Féminisation des équipes</i>	<i>Groupe</i>	<i>>30% des cadres</i>	<i>27%</i>

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

<i>Indicateur</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Objectif</i>	<i>2021**</i>	<i>2022*</i>
<i>Note Sustainalytics (à partir de 2023)</i>	<i>Groupe</i>	<i>Maintien d'une notation "low risk"</i>	<i>Non notée</i>	<i>Low risk (11.6)</i>
<i>Actifs « à impact » sous gestion (Md€) (***)</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectif de 5 Md€ d'AUM « à impact » en 2025</i>	<i>1,1</i>	<i>1,5</i>
<i>Trajectoire de décarbonation</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectif en cours de définition</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>
<i>Féminisation des équipes</i>	<i>Groupe</i>	<i>>30% des cadres</i>	<i>27%</i>	<i>27%</i>

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

**** Selon la définition Tikehau Capital*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TIKEHAU CAPITAL	Services financiers	99,65%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

99,65 % des investissements, correspondant à la participation du FSP5 dans Tikehau Capital, était lié à la durabilité.

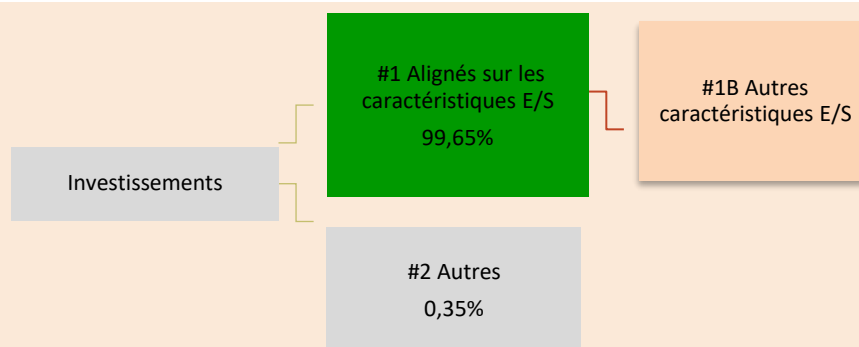
Tikehau Capital est classée 33^{ème} sociétés dans le secteur « diversified financials » par la société d'analyse extrafinancière Sustainalytics (février 2023) sur 853 sociétés avec un score de 11.6 (low risk).

La société développe activement ses stratégies d'« impact » telles les fonds de private equity liés à la décarbonation, à l'agriculture régénératrice, à la cybersécurité, les investissements immobilier bas-carbone, les prêts à des sociétés ayant des objectifs de durabilité, etc.

Le groupe a signé les Sciences Based Targets (SBT) en novembre 2021 et définit actuellement des cibles à atteindre pour trois de ses quatre lignes de métier : private equity, actifs immobiliers et capital markets strategies. La dette privée n'est pas à ce jour couverte par la méthodologie SBT.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Tikehau Capital appartient au secteur des services financiers, et plus particulièrement des services d'investissement.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

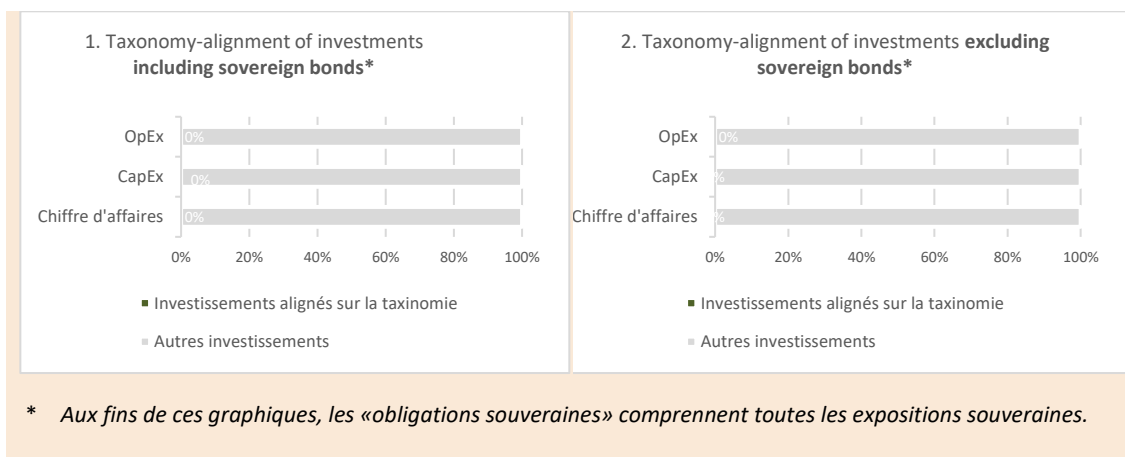
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP5 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP 5 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%.

Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie du groupe Tikehau n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP5 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP5 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP5 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP 5 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP5. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement, par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité. Définition de critères RSE par participation et de leur suivi dans le temps.
- Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.

- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP5, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Orientation de la stratégie ESG d'Tikehau Capital :**
 - o Participation active aux travaux du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital SCA et des Conseils d'Administration de Tikehau Capital Advisors SA;
 - o Au sein du Conseil de Surveillance de la société, une attention particulière a été portée par le FSP et sa représentante permanente au renforcement des investissements à impact et à l'alignement entre nouveaux fonds et responsabilité environnementale ;
- **Suivi ESG d'Tikehau Capital:**
 - o Rencontres annuelles avec la direction des départements RSE/durabilité (Mme Cécile Cabanis et team);
 - o Suivi rapproché des controverses ;
 - o Analyse des enjeux et risques RSE grâce au suivi de Sustainalytics.

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 6*

Identifiant de l'entité juridique : *9695001B7ZUPRFKZMU12*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Plus globalement, le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 6 (le « FSP6 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Elior, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

Au cours de cet exercice, le FSP a proposé et obtenu la mise en place d'un Comité RSE au sein du Conseil d'Administration d'Elior, afin de mieux préparer les travaux du Conseil sur les enjeux spécifiques à Elior, dont l'activité se positionne à la croisée des chemins entre approvisionnements alimentaires (55% du bilan carbone de la société), santé et nutrition, et responsabilité sociétale d'une large base d'employés qui représente la principale ressource de la société. Le FSP siège à ce Comité depuis 2022.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Une meilleure formalisation de certains objectifs RSE est en cours par la société au moment de la rédaction de cette Annexe. Elior a lancé le process interne pour la mise en place d'une trajectoire de décarbonation certifiée SBTi, ainsi que pour fournir des indicateurs consolidés au niveau groupe sur la réduction du gaspillage.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP6) suivis sont les suivants :

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Note Moodys ESG	Groupe	Rester dans le premier quartile sectoriel	7/44 (1er quartile)
Bilan carbone Carbon Disclosure Project	Groupe	Objectifs définis annuellement et intégrés dans le LTPI. Cible '22: maintien de la note « B ».	B
Réduction des émissions de CO2 par repas, à périmètre constant	Groupe, hors Elior Services	Objectif de 3,6 kg en 2025 (niveau de départ 2019-20 : 4,07)	3,99kg En hausse
Taux de fréquence accidents (**)	Groupe	Objectifs de réduction définis annuellement et intégrés dans le LTPI. Cible de -14% en 2023	21,94 (-9%)
Egalité hommes-femmes	Groupe	Augmentation du pourcentage de femmes dans le leaders committee. Objectif intégré dans le LTPI	29 F / 72 H (29%)
Réduction du gaspillage	Groupe	Objectif de -30% entre 2020 et 2025	Indicateurs fragmentaires

*Indicateurs 2021-2021 publiés en 2022 par l'Emetteur.

** Contrats permanents et non permanents, nombre d'accidents avec arrêt (au moins 1 jour) exprimé par million d'heures travaillées

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

<i>Indicateur</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Objectif</i>	<i>2021**</i>	<i>2022*</i>
<i>Note Moodys ESG</i>	<i>Groupe</i>	<i>Rester dans le premier quartile sectoriel</i>	<i>8/48 (1er quartile)</i>	<i>7/44 (1er quartile)</i>
<i>Bilan carbone Carbon Disclosure Project</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectifs définis annuellement et intégrés dans le LTPI</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
<i>Réduction des émissions de CO2 par repas, à périmètre constant</i>	<i>Groupe, hors Elior Services</i>	<i>Objectif de 3,6 kg en 2025 (niveau de départ 2019-20 : 4,07)</i>	<i>3,90kg</i>	<i>3,99kg</i>
<i>Taux de fréquence accidents (***)</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectifs de reduction définis annuellement et intégrés dans le LTPI</i>	<i>24,10</i>	<i>21,94 (-9%)</i>
<i>Egalité hommes-femmes</i>	<i>Groupe</i>	<i>Augmentation du pourcentage de femmes dans le leaders committee à 30-40% en 2025e. Objectif intégré dans le LTPI</i>	<i>23 F / 78 H (23%)</i>	<i>29 F / 72 H (29%)</i>
<i>Réduction du gaspillage</i>	<i>Groupe</i>	<i>Objectif de -30% entre 2020 et 2025</i>	<i>Indicateurs fragmentaires</i>	<i>Indicateurs fragmentaires</i>

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

**** Contrats permanents et non permanents, nombre d'accidents avec arrêt (au moins 1 jour) exprimé par million d'heures travaillées*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
--	----------------	-------------------	-------------

ELIOR	RESTAURATION	97,98%	FRANCE
-------	--------------	--------	--------



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

97,98 % des investissements, correspondant à la participation du FSP6 dans Elior, était lié à la durabilité.

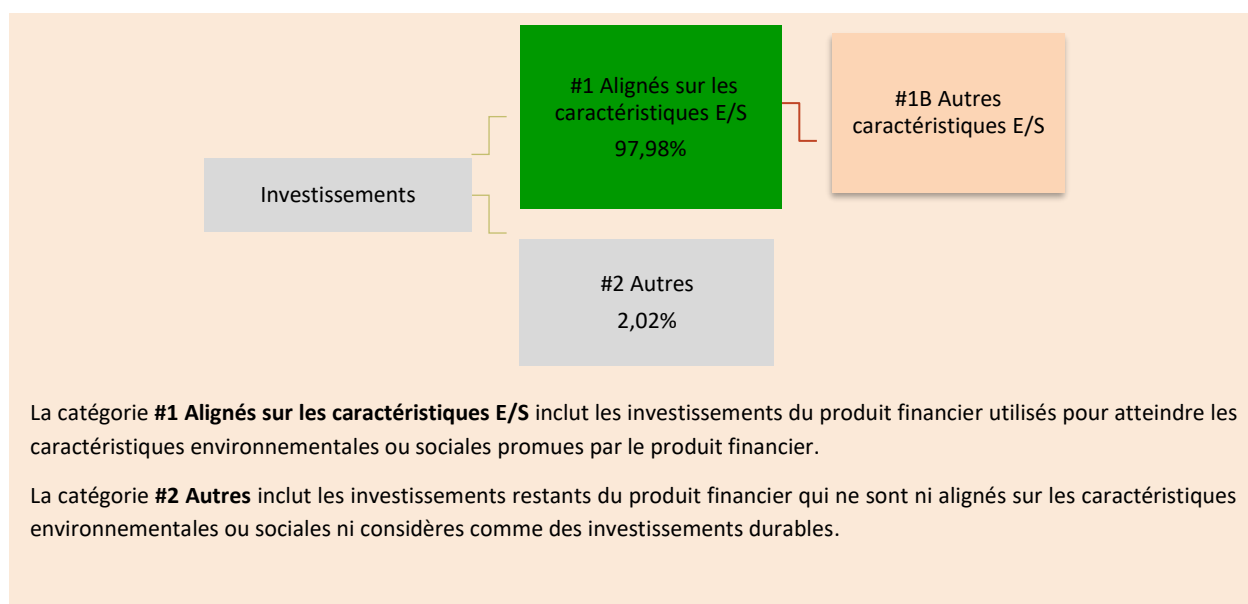
Elior a obtenu fin-2021 un classement de 7 sur 44 entreprises notées dans le secteur de la restauration et hôtellerie, qui se compare à la huitième position en 2020 (1^{er} quartile). L'interaction du FSP avec la société s'est focalisée sur l'amélioration de la qualité du reporting environnementale (en perspective de la publication d'une trajectoire SBTi), ainsi que sur la réduction du gaspillage alimentaire. Les efforts alloués à la réduction de l'usage d'eau et d'énergie, ainsi que à la décarbonation des transports, ne sont pas encore complètement satisfaisants. L'introduction d'une charte Fournisseurs est un point positif.

Au niveau RH, l'effort sur l'accidentalité est un point essentiel et l'indicateur en amélioration, tandis que les moyens alloués au renforcement de la marque employeur et de la cohésion au sein du groupe paraissent perfectibles.

Le groupe a fait un effort considérable pour promouvoir la transparence du contenu nutritionnel des repas (Nutriscore) pour l'ensemble de son offre (y compris dans le tertiaire, non concerné par la Loi Egalim), objectif qui semble désormais acquis.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Elior appartient au secteur de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration, et plus particulièrement de la restauration collective. La société exerce aussi le métier de nettoyage, notamment dans les établissements de santé.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

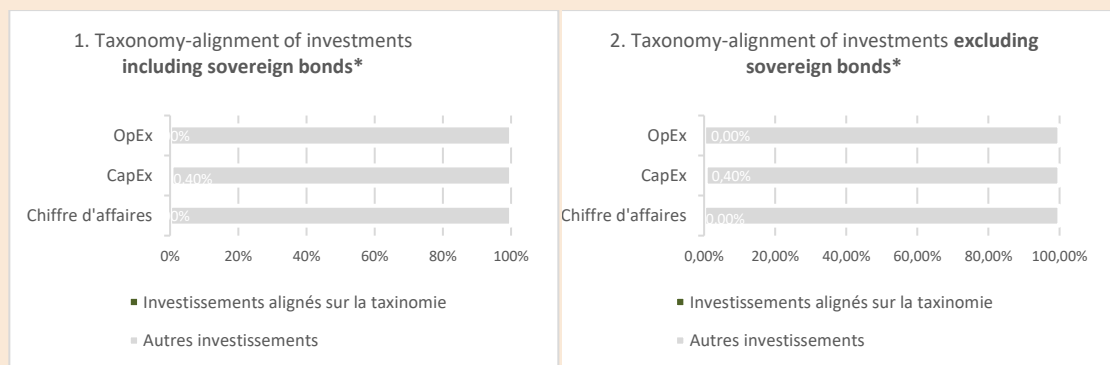
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP6 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP. Le FSP6 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxonomie à 0%.

La proportion des activités alignées avec la taxonomie d'Elia pour l'année 2021-2022 était non-significative : 0% des revenus, 0,4% des CAPEX (notamment l'installation et la maintenance de systèmes de chauffage, l'acquisition ou location de véhicules de service) et 0% des OPEX.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP6 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP6 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP6 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP6. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement, par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité. Définition de critères RSE par participation et de leur suivi dans le temps.
- Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.
- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP6, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Orientation de la stratégie ESG d'Elior** :
 - o Demande et obtention de la création d'un Comité RSE en 2022 ;
 - o Participation active aux travaux de ce Comité sur des sujets tels :
 - Nutriscore
 - Approvisionnements durables, réduction du gaspillage
 - Santé sécurité
 - Décarbonation
 - Egalité femmes-hommes
 - Repartition de la valeur entre collaborateurs, fournisseurs, Etat et collectivités, actionnaires, financeurs, et autres stakeholders
- **Suivi ESG d'Elior**:
 - o Rencontres annuelles avec la direction des départements RSE/durabilité ;
 - o Suivi rapproché des indicateurs RSE choisis pour publication au marché;
 - o Suivi rapproché des indicateurs RSE retenus pour le LTIP des dirigeants;
 - o Analyse des enjeux et risques RSE grâce au suivi de Moodys ESG.

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 7*

Identifiant de l'entité juridique : *969500S6G8PMTBMK4031*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Plus globalement, le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 7 (le « FSP7 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Neoen, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

Neoen est le leader français indépendant de la production d'énergies renouvelables, par la construction et l'exploitation de grands parcs photovoltaïques et éoliens terrestres. De par ce fait l'activité même de la société, dont l'objectif est de faire croître ses capacités installées de > 1 GW par an, est durable.

Le FSP7 a contribué à financer la croissance de la société par la participation à l'IPO et à l'augmentation de capital de 2021. Plus récemment, dans le cadre du plan 2025, le FSP7 a suivi le déploiement d'une stratégie RSE à 360° qui inclut une démarche d'engagement avec les communautés locales, ainsi que la féminisation des équipes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP7) suivis sont les suivants :

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Note Moodys ESG	Groupe	Rester dans le premier quartile sectoriel	11/65 (1er quartile)
Développement de capacités renouvelables	Groupe	10GW à l'horizon 2025	5,4 GW
Installations faisant l'objet d'une étude d'impact	Groupe		100%
Mise en place d'une concertation avec les communautés locales	Groupe		100%
Egalité hommes-femmes	Groupe	Minimum de 20% de femmes	29%

*Indicateurs 2021-2021 publiés en 2022 par l'Emetteur.

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021	2022
Note Moodys ESG	Groupe	Rester dans le premier quartile sectoriel	10/61 (1er quartile)	11/65 (1er quartile)
Développement de capacités renouvelables	Groupe	10GW à l'horizon 2025	4,0 GW	5,4 GW

<i>Installations faisant l'objet d'une étude d'impact (*)</i>	<i>Groupe</i>		<i>NA</i>	<i>100%</i>
<i>Mise en place d'une concertation avec les communautés locales (*)</i>	<i>Groupe</i>		<i>NA</i>	<i>100%</i>
<i>Egalité hommes-femmes (*)</i>	<i>Groupe</i>	<i>Minimum de 20% de femmes</i>	<i>31%</i>	<i>29%</i>

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NEOEN	ENERGIE	98,63%	FRANCE

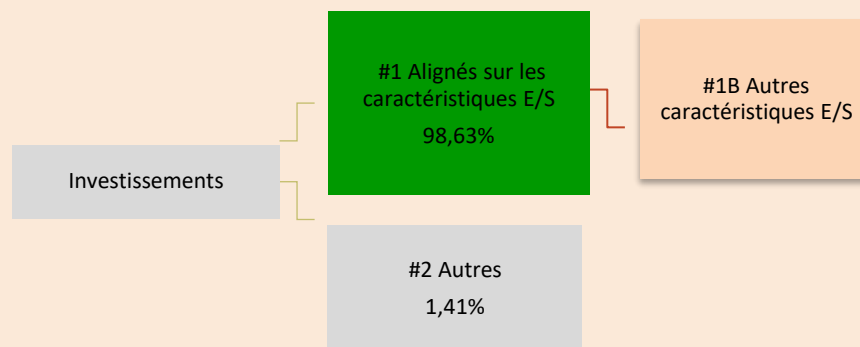


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

98,63 % des investissements, correspondant à la participation du FSP7 dans Neoen, était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Neoen appartient au secteur de la production et distribution d'énergie



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

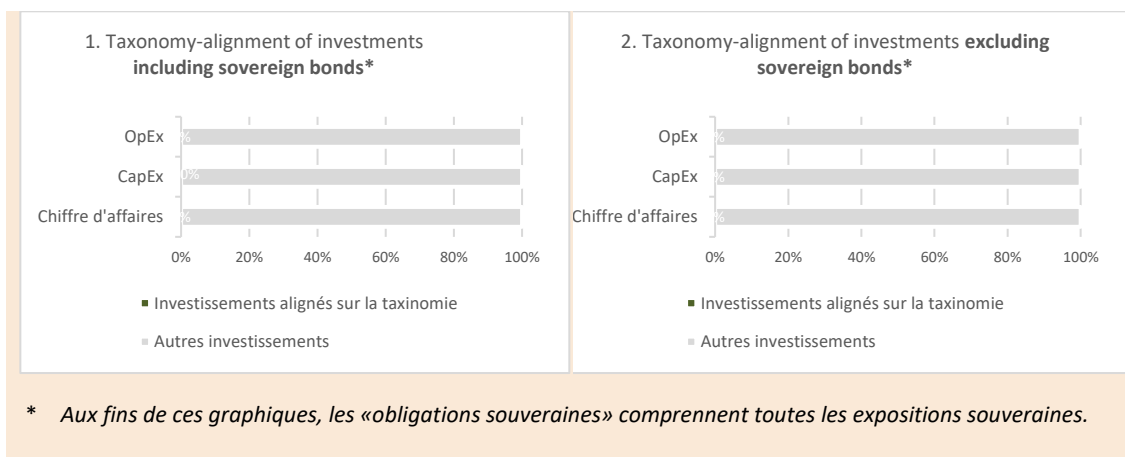
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP7 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP. Le FSP7 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%.

Le FSP7 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie du groupe Neoen n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP7 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP7 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP7 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP7 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP7. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement, par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité. Définition de critères RSE par participation et de leur suivi dans le temps.
- Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.

- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP7, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Suivi ESG de Neoen** :
 - Rencontres annuelles avec la direction des départements RSE/durabilité ;
 - Suivi rapproché des indicateurs RSE choisis pour publication au marché;
 - Analyse des enjeux et risques RSE grâce au suivi de Moodys ESG.
-

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 8*

Identifiant de l'entité juridique : *969500MOJBOQNX80JZ59*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Au cours de l'exercice 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 8 (le « FSP8 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Valeo, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP8) suivis sont les suivants :

La Participation du FSP8 s'est engagée dans une SBT initiative avec un objectif à 1,5°C. A date la température estimée (Carbone 4) est de 1,5 °C.

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-75% en 2030 vs. 1,6 Mt en 2019	0,8
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-33% en 2030 sur la base de 48,5 Mt en 2019	45,5
Index d'égalité professionnelle	Groupe Valeo /France	Suivi du ratio	86/87
Certification	Groupe	Atteindre 40% de sites certifiés ISO 50001 sur les systèmes de gestion de l'énergie	31 %

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2020	2021**	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-75% en 2030 vs. 1,6 Mt en 2019	1,1	0,6	0,8
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-33% en 2030 sur la base de 48,5 Mt en 2019	48,5	39,3	45,5
Index d'égalité professionnelle	Groupe / France	Suivi du ratio	82/84	83/87	86/87
Certification	Groupe	Atteindre 40% de sites certifiés ISO 50001 sur les systèmes de gestion de l'énergie	18 %	20 %	31 %

* Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VALEO	Automobile (équipements)	99,50 %	FRANCE

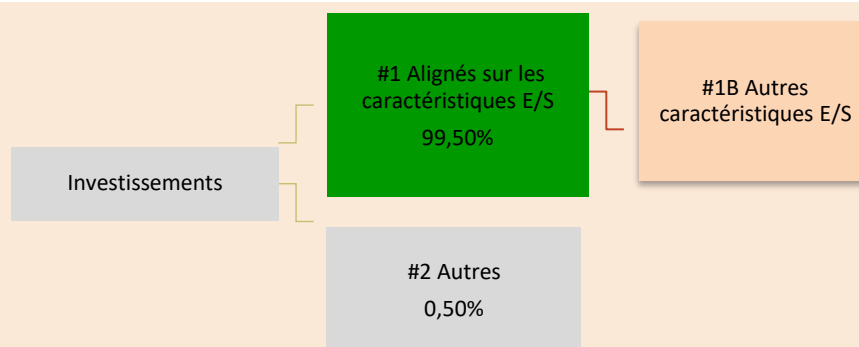


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

99,50 % des investissements, correspondant à la participation du FSP8 dans Valeo, était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Valeo appartient au secteur de l'automobile (équipements).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

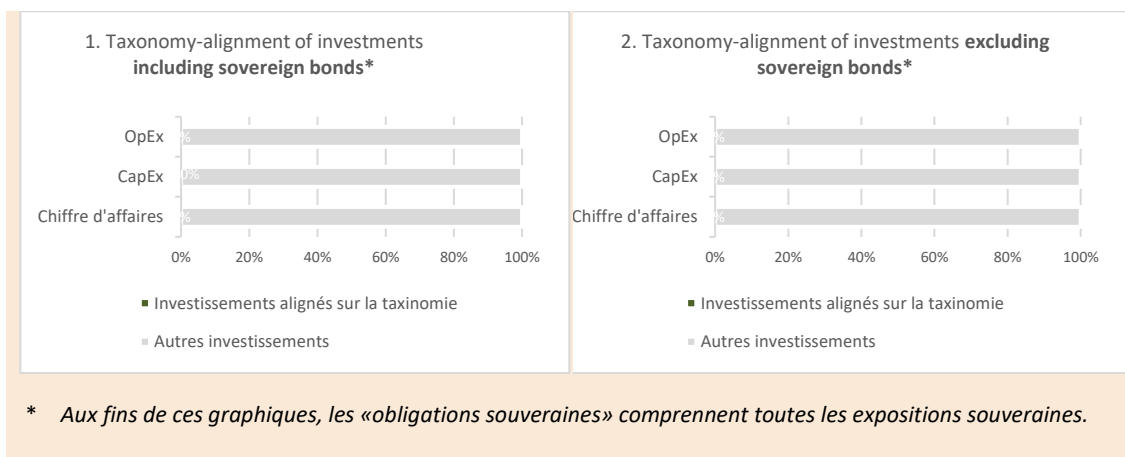
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP8 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP8 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie du groupe Valeo n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP8 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP8 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP8 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP8 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP8. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement (a minima par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :-

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité.
- **Définition de critères RSE** par participation et de leur suivi dans le temps. Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa

formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.

- **Gouvernance** : *une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.*

Au niveau du FSP8, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- *En matière d'environnement : Le groupe est leader dans la recherche et l'innovation en faveur de l'électrification des véhicules et la sécurité (capteurs, caméras, lidars). Le plan Carbone présenté au Conseil donne une vision pertinente des actions à mener pour préparer Valeo aux enjeux environnementaux et énergétique.*
- *En matière sociétale, le FSP porte une attention particulière sur le rôle de Valeo pour impliquer sa chaîne de valeur (participation au programme CDP Supply chain).*
- *En matière de gouvernance, le FSP a été favorable à la séparation des fonctions de président et DG à compter du 1er janvier 2022: le sujet gouvernance a été largement discuté lors des conseils.*

**pMODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 10*

Identifiant de l'entité juridique : *969500BWSC6NA4AZ4G95*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 10 (le « FSP10 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, Believe, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

La société, récemment introduite en bourse (juin 2021), prévoit un renforcement de ses objectifs RSE auquel le FSP10 participe de par sa participation aux travaux du Conseil d'Administration. Believe a lancé le process interne pour la mise en place d'une trajectoire de décarbonation certifiée SBTi.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP10) suivis sont les suivants :

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Définition d'un plan RSE ambitieux	Groupe	Un plan a-t-il été mis en place ?	Oui
Publication d'un rapport RSE	Groupe	Le rapport RSE est-il correctement publié ?	Oui
Indice d'égalité femmes-hommes	Groupe	Index de l'Égalité Professionnelle Femmes Hommes (sur 100)	99
Mise en place d'une trajectoire de décarbonation SBTi	Groupe		En préparation

*Indicateurs 2021-2021 publiés en 2022 par l'Emetteur.

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021**	2022*
Définition d'un plan RSE ambitieux	Groupe	Un plan a-t-il été mis en place ?	Non	Oui
Publication d'un rapport RSE	Groupe	Le rapport RSE est-il correctement publié ?	Non	Oui
Indice d'égalité femmes-hommes	Groupe	Index de l'Égalité Professionnelle Femmes Hommes (sur 100)	NA	99
Mise en place d'une trajectoire de décarbonation SBTi	Groupe		En préparation	En préparation

**Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur*

***Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BELIEVE	MEDIA	98,24%	FRANCE

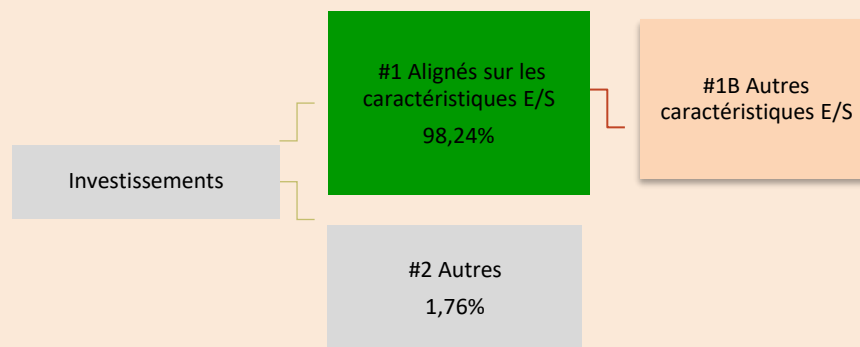


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

98,24 % des investissements, correspondant à la participation du FSP10 dans Believe, était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Believe appartient au secteur des médias, et plus particulièrement de la production et distribution de musique.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

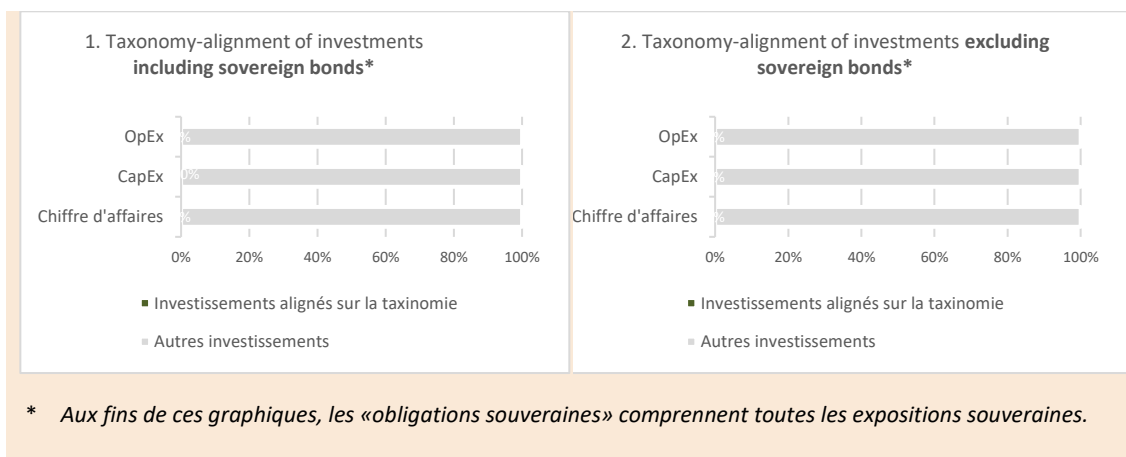
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP10 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP10 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie du groupe Believe n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP10 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP10 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP10 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP10 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP10. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement, par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité. Définition de critères RSE par participation et de leur suivi dans le temps.
- Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.

- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP10, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- **Suivi ESG de Believe** :
 - Rencontres annuelles avec la direction des départements RSE/durabilité ;
 - Suivi rapproché des indicateurs RSE choisis pour publication au marché;
 - Analyse interne des enjeux et risques RSE (dans l'attente de la première publication Moodys ESG sur la société).
-

**MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1, 2 ET 2 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU
RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FSP - Compartiment Participation 11*

Identifiant de l'entité juridique : *9695002L2DBHHPGA5954*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), porte un projet économique et de transformation ambitieux qui intègre, comme vecteurs complémentaires de performance long terme, les dimensions « transitions et durabilité ».

La démarche du FSP intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») :

- Au moment de la sélection des Emetteurs,
- Pendant la période de détention de la Participation avec un suivi et une action d'accompagnement de l'Emetteur, et
- lors du désinvestissement.

En apportant des capitaux stables et une vision de long terme, le FSP donne aux entreprises le temps nécessaire pour développer leur stratégie et faire évoluer leurs modèles d'affaires, afin d'acter les transformations indispensables à une croissance durable. Le FSP encourage la convergence entre le modèle d'affaires des entreprises dans lesquelles il investit et leur profil RSE.

L'investissement dans l'Emetteur ayant eu lieu au cours de l'année 2022, une analyse ESG approfondie a été réalisée sur Soitec préalablement à l'investissement. Par ailleurs, à partir de juillet 2022, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP - Compartiment Participation 11 (le « FSP11 ») ont été atteintes dans le cadre du suivi de la Participation, conformément à la mission d'investisseur stratégique du FSP telle que définie dans le prospectus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principaux indicateurs de durabilité (transversaux et spécifiques au FSP11) suivis sont les suivants :

La Participation du FSP11 s'est engagée dans une SBT initiative avec un objectif à 1,5°C. A date la température estimée (Carbone 4) est de 2,4 °C.

Indicateur	Périmètre	Objectif	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-25% en 2026 vs. 2020	26
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-35% en 2026 vs. 2020	224
Index d'égalité professionnelle	Soitec	Maintien d'un ratio élevé	93
Eau	Groupe	Taux de réduction de la consommation d'eau par unité de production depuis 2020-2021, objectif -22% 2023-24 -24% 2024-25	-12,7 %
Qualité de vie	Groupe	Maintenir un score de qualité de vie au travail supérieur ou égal à 70/100	72

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Le FSP11 a été créé au cours de l'année 2022, néanmoins, il est possible de comparer les indicateurs de Soitec suivis avec les indicateurs de la période précédente comme présenté ci-dessous.

Indicateur	Périmètre	Objectif	2021**	2022*
Trajectoire de décarbonation	Scope 1 & 2	-25% en 2026 vs. 2020	24	26
Trajectoire de décarbonation	Scope 3	-35% en 2026 vs. 2020	147	224
Index d'égalité professionnelle	Soitec France	Maintien d'un ratio élevé	91	93

Eau	Groupe	Taux de réduction de la consommation d'eau par unité de production depuis 2020-2021, objectif -22% 2023-24 -24% 2024-25	Nd	-12,7 %
Qualité de vie	Groupe	Maintenir un score de qualité de vie au travail supérieur ou égal à 70/100	70	72

*Indicateurs 2021 publiés en 2022 par l'Emetteur

**Indicateurs 2020 publiés en 2021 par l'Emetteur

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Soitec	Semi-conducteurs	99,01 %	FRANCE

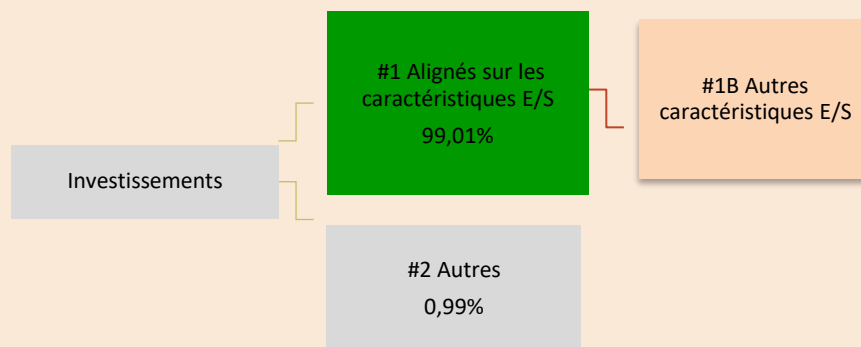


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

99,01 % des investissements, correspondant à la participation du FSP11 dans Soitec, était lié à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Soitec appartient au secteur des semi-conducteurs.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

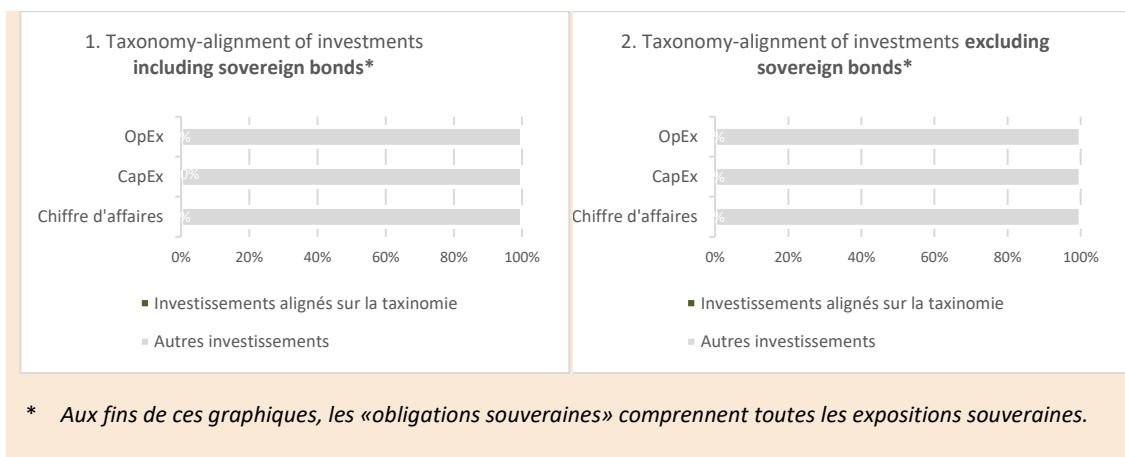
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le FSP11 promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ne s'était pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR. Dès lors, cette question n'est pas applicable pour le FSP.

Le FSP11 s'est engagé sur une proportion d'allocation d'actifs minimale alignée sur la taxinomie à 0%. Au 31 décembre 2022, la proportion des activités alignées avec la taxinomie de Soitec n'est pas encore disponible, l'alignement du FSP11 à la taxinomie est par conséquent de 0%.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de remplacements sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le FSP11 n'a pas réalisé d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le FSP11 n'a pas vocation à investir dans d'autres actifs que des actions de l'Emetteur. A titre accessoire, le FSP11 détient des liquidités (liquidité résiduelle) qui ont été investies en partie dans un OPCVM monétaire : Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R. Cet investissement n'a pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le FSP11. Néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales sont offertes pour cet investissement (a minima par l'application d'une politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion gérant cet OPCVM).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rappelons que les actions transversales menées par le FSP au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :-

- **Structuration du suivi ESG** : Programmation de rencontres annuelles avec les départements RSE/durabilité des Participations. Analyse approfondie des enjeux RSE interne et grâce au suivi de Moody's ESG, Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité.
- **Définition de critères RSE** par participation et de leur suivi dans le temps. Un ou plusieurs objectifs RSE sont inscrits dans les lettres de mission des représentants permanents nommés au cours de l'exercice.
- **Nouveaux dossiers d'investissement** : ajout de l'analyse de la trajectoire carbone et de l'impact sur la température du FSP pour chaque nouveau dossier d'investissement.
- **Suivi** : le FSP a porté son attention sur la convergence entre la stratégie de développement et la stratégie RSE des entreprises. Il a soutenu la mise en place de due diligences ESG lors de la sélection de nouveaux fournisseurs, sa formalisation dans une charte, et l'extension du périmètre de cette dernière à l'ensemble des fournisseurs. Le FSP a également soutenu l'engagement des participations au sein des initiatives de filières.

- **Gouvernance** : une attention particulière a été portée sur les plans de continuité opérationnelle et de succession au sein des Participations et l'adoption de critères RSE pertinents dans la rémunération variable au sein des organes de gouvernance.

Au niveau du FSP11, les principales mesures prises au cours de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- Le FSP a réalisé une analyse ESG approfondie préalablement à l'investissement dans Soitec. Outre les points d'attention classiques, l'analyse a notamment porté sur la gestion de l'eau utilisée pour la fabrication des semi-conducteurs.
- Le FSP a participé l'intégration d'objectif RSE dans la feuille de mission signée avec la représentante permanente et Soitec.
- Il a participé à rendre le Conseil plus indépendant (8 sièges renouvelés en 2022 dont 4 indépendants) et à soutenir la transition managériale en cours. La société a présenté sa feuille de route RSE 21-26 et a pris des engagements forts (+20 objectifs quantifiés) à concrétiser.



FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 décembre 2022



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS
SOCIETE D'INVESTISSEMENT PROFESSIONNELLE SPECIALISEE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

ISALT - Investissement Stratégique en Actions Long Terme
9 rue Duphot
75001 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.03.07 11:29:17 +0100



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 075 174 187,75	2 609 383 295,31
OPC MAÎTRE	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 762 173 890,54	2 575 691 644,18
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 762 172 390,54	2 575 677 844,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 500,00	13 800,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	313 000 297,21	33 691 651,13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	313 000 297,21	33 691 651,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	35 000,00	20 003,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	35 000,00	20 003,45
COMPTES FINANCIERS	64 853 223,69	25 851 454,78
Liquidités	64 853 223,69	25 851 454,78
TOTAL DE L'ACTIF	2 140 062 411,44	2 635 254 753,54

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 082 983 585,40	2 593 421 324,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	40 538 087,19	26 250 444,03
Résultat de l'exercice (a,b)	15 609 072,35	14 521 714,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 139 130 744,94	2 634 193 482,31
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	931 666,50	1 061 271,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	931 666,50	1 061 271,23
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	2 140 062 411,44	2 635 254 753,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	176 883,87	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	58 563 857,16	47 512 606,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	58 740 741,03	47 512 606,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	123 215,54	70 991,28
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	123 215,54	70 991,28
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	58 617 525,49	47 441 615,70
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 753 325,95	6 163 790,72
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	52 864 199,54	41 277 824,98
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-122 943,89	-365 073,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	37 132 183,30	26 391 037,15
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	15 609 072,35	14 521 714,15

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS est constituée de 10 compartiments :

- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 1
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 2
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 3
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 4
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 5
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 6
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 7
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 8
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 10
- FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 11

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 1

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	206 244 650,95	360 041 149,95
Actions et valeurs assimilées	205 059 993,75	358 756 717,50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	205 059 993,75	358 756 717,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 184 657,20	1 284 432,45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 184 657,20	1 284 432,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	273 288,64	382 624,81
Liquidités	273 288,64	382 624,81
TOTAL DE L'ACTIF	206 517 939,59	360 423 774,76

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	206 588 402,94	336 659 504,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 950,60	24 027 140,92
Résultat de l'exercice (a,b)	-165 257,64	-402 872,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	206 421 194,70	360 283 773,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	96 744,89	140 001,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	96 744,89	140 001,41
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	206 517 939,59	360 423 774,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	237,51	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 488 197,31	5 667 241,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 488 434,82	5 667 241,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 760,19	5 149,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 760,19	5 149,68
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 479 674,63	5 662 092,05
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	620 138,35	898 840,15
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 859 536,28	4 763 251,90
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	-542 921,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	6 024 793,92	4 623 202,72
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-165 257,64	-402 872,44

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011304211 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 1 : Taux de frais maximum de 0.21% TTC (concerne les frais de gestion financière).

Frais Dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR

0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum /an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 1	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	360 283 773,35	393 845 154,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	-41 778 460,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	26 556 709,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 950,60	-8 890,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-24 990,82
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-153 695 370,41	-18 445 797,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	60 650 121,76	214 345 492,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-214 345 492,17	-232 791 289,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 859 536,28	4 763 251,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-6 024 793,92	-4 623 202,72
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	206 421 194,70	360 283 773,35

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 288,64	0,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	273 288,64	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	96 744,89
TOTAL DES DETTES		96 744,89
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-96 744,89

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	292 607,767	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	620 138,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	27/07/2022	FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 1	6 024 793,92	20,59	0,00	0,00
Total acomptes			6 024 793,92	20,59	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-165 257,64	-402 872,44
Total	-165 257,64	-402 872,44

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-165 257,64	-402 872,44
Total	-165 257,64	-402 872,44

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 950,60	24 027 140,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 950,60	24 027 140,92

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 950,60	24 027 140,92
Total	-1 950,60	24 027 140,92

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	298 341 881,47	349 754 073,41	393 845 154,00	360 283 773,35	206 421 194,70
Nombre de titres	321 392,933	321 392,933	322 991,218	292 607,767	292 607,767
Valeur liquidative unitaire	928,27	1 088,24	1 219,36	1 231,28	705,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,01	0,00	-0,01	82,11	0,00
Distribution unitaire sur résultat	13,06	16,97	8,00	15,80	20,59
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2,06	-0,65	1,20	-1,37	-0,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SEB PRIME FIDELITE	EUR	2 620 575	205 059 993,75	99,34
TOTAL FRANCE			205 059 993,75	99,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			205 059 993,75	99,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			205 059 993,75	99,34
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	12	1 184 657,20	0,57
TOTAL FRANCE			1 184 657,20	0,57
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 184 657,20	0,57
TOTAL Organismes de placement collectif			1 184 657,20	0,57
Dettes			-96 744,89	-0,04
Comptes financiers			273 288,64	0,13
Actif net			206 421 194,70	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 1	EUR	292 607,767	705,45
---	-----	-------------	--------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 2

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	500 560 262,87	738 140 167,78
Actions et valeurs assimilées	498 783 277,08	736 460 525,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	498 783 277,08	736 460 525,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 776 985,79	1 679 642,43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 776 985,79	1 679 642,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	381 750,80	558 359,84
Liquidités	381 750,80	558 359,84
TOTAL DE L'ACTIF	500 942 013,67	738 698 527,62

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 745 164,30	738 966 937,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 171,51	-27 590,88
Résultat de l'exercice (a,b)	-33 179,98	-521 650,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	500 707 812,81	738 417 695,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	234 200,86	280 832,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	234 200,86	280 832,35
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	500 942 013,67	738 698 527,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	514,60	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	17 839 173,00	14 865 977,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	17 839 687,60	14 865 977,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	25 006,77	4 244,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	25 006,77	4 244,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	17 814 680,83	14 861 733,38
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 427 399,00	1 489 815,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	16 387 281,83	13 371 918,11
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	16 420 461,81	13 893 568,96
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-33 179,98	-521 650,85

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011503259 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 2 : Taux de frais maximum de 0.21% TTC (concerne les frais de gestion financière).

Frais dépositaire 0,008 % HT pour un compartiment inférieur ou égal à 100 million EUR, 0,005% HT pour un compartiment supérieur à 100 million EUR avec un maximum de 5 000 EUR HT/an.

Droits de garde : 0,005% HT

Autres frais : 300 000 EUR HT max/an

Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 2	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	738 417 695,27	558 496 027,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 171,51	-18 897,63
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-8 693,25
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-237 672 530,97	180 470 909,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>80 850 934,02</i>	<i>318 523 464,99</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-318 523 464,99</i>	<i>-138 052 555,61</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	16 387 281,83	13 371 918,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-16 420 461,81	-13 893 568,96
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	500 707 812,81	738 417 695,27

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 750,80	0,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	381 750,80	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	234 200,86
TOTAL DES DETTES		234 200,86
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-234 200,86

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	434 174,030	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 427 399,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	27/07/2022	FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 2	16 420 461,81	37,82	0,00	0,00
Total acomptes			16 420 461,81	37,82	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-33 179,98	-521 650,85
Total	-33 179,98	-521 650,85

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-33 179,98	-521 650,85
Total	-33 179,98	-521 650,85

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 171,51	-27 590,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 171,51	-27 590,88

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 171,51	-27 590,88
Total	-4 171,51	-27 590,88

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	358 130 531,38	451 827 590,67	558 496 027,62	738 417 695,27	500 707 812,81
Nombre de titres	348 956,164	348 956,164	434 174,030	434 174,030	434 174,030
Valeur liquidative unitaire	1 026,29	1 294,79	1 286,34	1 700,74	1 153,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	0,00	-0,78	-0,06	0,00
Distribution unitaire sur résultat	27,65	33,41	25,50	32,00	37,82
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2,11	-0,69	1,70	-1,20	-0,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ARKEMA	EUR	5 946 391	498 783 277,08	99,62
TOTAL FRANCE			498 783 277,08	99,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			498 783 277,08	99,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées			498 783 277,08	99,62
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	18	1 776 985,79	0,35
TOTAL FRANCE			1 776 985,79	0,35
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 776 985,79	0,35
TOTAL Organismes de placement collectif			1 776 985,79	0,35
Dettes			-234 200,86	-0,05
Comptes financiers			381 750,80	0,08
Actif net			500 707 812,81	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 2	EUR	434 174,030	1 153,24
---	-----	-------------	----------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 3

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	301 747 553,85	347 001 980,00
Actions et valeurs assimilées	1 500,00	347 001 980,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	346 988 180,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 500,00	13 800,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	301 746 053,85	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	301 746 053,85	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	35 000,00	20 000,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	35 000,00	20 000,00
COMPTES FINANCIERS	62 751 652,39	724 024,90
Liquidités	62 751 652,39	724 024,90
TOTAL DE L'ACTIF	364 534 206,24	347 746 004,90

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	322 012 387,46	347 080 361,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	41 404 073,10	-1 800,00
Résultat de l'exercice (a,b)	965 600,92	516 058,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	364 382 061,48	347 594 619,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	152 144,76	151 385,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	152 144,76	151 385,47
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	364 534 206,24	347 746 004,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	173 716,63	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 611 500,00	1 385 890,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 785 216,63	1 385 890,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 822,10	2 846,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 822,10	2 846,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 781 394,53	1 383 043,29
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	815 793,61	866 985,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	965 600,92	516 058,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	965 600,92	516 058,18

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012488096 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 3 : Taux de frais maximum de 0.21% TTC (concerne les frais de gestion financière).

Frais Dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR

0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum /an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 3	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	347 594 619,43	373 810 101,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 359 217,05	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-955 143,95	-1 800,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-25 582 231,97	-26 729 740,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	216 459,99	25 798 691,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-25 798 691,96	-52 528 431,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	965 600,92	516 058,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	364 382 061,48	347 594 619,43

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 751 652,39	17,22
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	62 751 652,39	17,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Autres créances	35 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		35 000,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	152 144,76
TOTAL DES DETTES		152 144,76
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-117 144,76

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	350 000,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	815 793,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	965 600,92	516 058,18
Total	965 600,92	516 058,18

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	965 600,92	516 058,18
Total	965 600,92	516 058,18

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 404 073,10	-1 800,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	41 404 073,10	-1 800,00

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	41 404 073,10	-1 800,00
Total	41 404 073,10	-1 800,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	340 855 913,83	444 543 442,17	373 810 101,25	347 594 619,43	364 382 061,48
Nombre de titres	350 000,000	350 000,000	350 000,000	350 000,000	350 000,000
Valeur liquidative unitaire	973,87	1 270,12	1 068,02	993,12	1 041,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-84,13	0,00	-0,01	0,00	118,29
Distribution unitaire sur résultat	12,28	16,09	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,76	-0,72	-2,25	1,47	2,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
F&P SAS	EUR	30 000	1 500,00	0,00
TOTAL FRANCE			1 500,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 500,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 500,00	0,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFT AUREUS ISR I2.	EUR	15 250	150 125 811,38	41,20
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	6 597	150 139 420,97	41,20
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	15	1 480 821,50	0,41
TOTAL FRANCE			301 746 053,85	82,81
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			301 746 053,85	82,81
TOTAL Organismes de placement collectif			301 746 053,85	82,81
Créances			35 000,00	0,01
Dettes			-152 144,76	-0,04
Comptes financiers			62 751 652,39	17,22
Actif net			364 382 061,48	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 3	EUR	350 000,000	1 041,09
---	-----	-------------	----------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 4

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	138 185 477,36	188 663 226,53
Actions et valeurs assimilées	137 099 541,60	187 477 596,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 099 541,60	187 477 596,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 085 935,76	1 185 629,95
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 085 935,76	1 185 629,95
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	215 207,19	16 408 295,04
Liquidités	215 207,19	16 408 295,04
TOTAL DE L'ACTIF	138 400 684,55	205 071 521,57

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	122 713 202,94	189 227 575,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 783,66	-23 540,05
Résultat de l'exercice (a,b)	15 630 027,82	15 787 879,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	138 340 447,10	204 991 914,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	60 237,45	79 606,84
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	60 237,45	79 606,84
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	138 400 684,55	205 071 521,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	307,59	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	16 241 654,85	16 241 654,85
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	16 241 962,44	16 241 654,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 490,84	5 016,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	20 490,84	5 016,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	16 221 471,60	16 236 638,45
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	591 443,78	448 759,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	15 630 027,82	15 787 879,24
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	15 630 027,82	15 787 879,24

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012843712 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 4 : Taux de frais maximum de 0,21% TTC (concerne les frais de gestion financière).

Frais Dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR
0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum /an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 4	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	204 991 914,73	178 556 790,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 783,66	-23 540,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-66 617 639,37	25 764 143,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-365 260 603,31</i>	<i>-298 642 963,94</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>298 642 963,94</i>	<i>324 407 107,48</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-15 661 072,42	-15 093 358,54
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 630 027,82	15 787 879,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	138 340 447,10	204 991 914,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 207,19	0,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	215 207,19	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	60 237,45
TOTAL DES DETTES		60 237,45
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-60 237,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	489 408,513	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	591 443,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	15 630 027,82	15 787 879,24
Total	15 630 027,82	15 787 879,24

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	15 661 072,42
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 630 027,82	126 806,82
Total	15 630 027,82	15 787 879,24
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	489 408,513	489 408,513
Distribution unitaire	0,00	32,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 783,66	-23 540,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 783,66	-23 540,05

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 783,66	-23 540,05
Total	-2 783,66	-23 540,05

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	302 232 121,07	276 634 709,18	178 556 790,54	204 991 914,73	138 340 447,10
Nombre de titres	489 408,513	489 408,513	489 408,513	489 408,513	489 408,513
Valeur liquidative unitaire	617,54	565,24	364,84	418,85	282,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	0,00	-0,01	-0,04	0,00
Distribution unitaire sur résultat	44,10	44,58	30,84	32,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	0,00	0,00	0,25	31,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	19 698 210	137 099 541,60	99,10
TOTAL FRANCE			137 099 541,60	99,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			137 099 541,60	99,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées			137 099 541,60	99,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	11	1 085 935,76	0,79
TOTAL FRANCE			1 085 935,76	0,79
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 085 935,76	0,79
TOTAL Organismes de placement collectif			1 085 935,76	0,79
Dettes			-60 237,45	-0,05
Comptes financiers			215 207,19	0,16
Actif net			138 340 447,10	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 4	EUR	489 408,513	282,66
---	-----	-------------	--------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 5

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	294 548 984,96	282 534 653,96
Actions et valeurs assimilées	293 759 213,50	281 645 431,50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	293 759 213,50	281 645 431,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	789 771,46	889 222,46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	789 771,46	889 222,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	348 359,64	398 066,41
Liquidités	348 359,64	398 066,41
TOTAL DE L'ACTIF	294 897 344,60	282 932 720,37

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	294 931 520,48	282 948 702,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 081,36	-8 625,33
Résultat de l'exercice (a,b)	-148 964,96	-124 027,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	294 780 474,16	282 816 049,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	116 870,44	116 670,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	116 870,44	116 670,93
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	294 897 344,60	282 932 720,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	363,15	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 113 782,00	6 056 891,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	12 114 145,15	6 056 891,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	16 878,21	2 306,15
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	16 878,21	2 306,15
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	12 097 266,94	6 054 584,85
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	697 687,18	728 848,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	11 399 579,76	5 325 736,14
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	11 548 544,72	5 449 763,70
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-148 964,96	-124 027,56

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013230091 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 5 : Taux de frais maximum de 0,21% TTC (concerne les frais de gestion financière)

Frais Dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR
0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an
Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum
Autres frais : 300 000 EUR HT maximum /an
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 5	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	282 816 049,44	312 628 836,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 081,36	-8 625,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 115 471,04	-29 680 133,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>28 400 653,91</i>	<i>16 285 182,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-16 285 182,87</i>	<i>-45 965 316,80</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 399 579,76	5 325 736,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-11 548 544,72	-5 449 763,70
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	294 780 474,16	282 816 049,44

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 359,64	0,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	348 359,64	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	116 870,44
TOTAL DES DETTES		116 870,44
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-116 870,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	247 716,532	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	697 687,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	27/07/2022	FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 5	11 548 544,72	46,62	0,00	0,00
Total acomptes			11 548 544,72	46,62	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-148 964,96	-124 027,56
Total	-148 964,96	-124 027,56

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-148 964,96	-124 027,56
Total	-148 964,96	-124 027,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 081,36	-8 625,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 081,36	-8 625,33

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 081,36	-8 625,33
Total	-2 081,36	-8 625,33

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	175 778 240,97	267 116 570,83	312 628 836,26	282 816 049,44	294 780 474,16
Nombre de titres	181 341,098	247 716,532	247 716,532	247 716,532	247 716,532
Valeur liquidative unitaire	969,32	1 078,31	1 262,04	1 141,69	1 189,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	-0,46	-0,01	-0,03	0,00
Distribution unitaire sur résultat	43,28	11,57	19,00	22,00	46,62
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	3,88	-0,60	2,80	-0,50	-0,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
TIKEHAU CAPITAL	EUR	12 113 782	293 759 213,50	99,65
TOTAL FRANCE			293 759 213,50	99,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			293 759 213,50	99,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées			293 759 213,50	99,65
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	8	789 771,46	0,27
TOTAL FRANCE			789 771,46	0,27
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			789 771,46	0,27
TOTAL Organismes de placement collectif			789 771,46	0,27
Dettes			-116 870,44	-0,04
Comptes financiers			348 359,64	0,12
Actif net			294 780 474,16	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 5	EUR	247 716,532	1 189,99
---	-----	-------------	----------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 6

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 457 328,60	58 294 867,47
Actions et valeurs assimilées	29 865 000,00	57 603 250,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 865 000,00	57 603 250,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	592 328,60	691 617,47
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	592 328,60	691 617,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	33 176,20	66 511,01
Liquidités	33 176,20	66 511,01
TOTAL DE L'ACTIF	30 490 504,80	58 361 378,48

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 607 453,50	58 502 038,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 030,40	-5 698,45
Résultat de l'exercice (a,b)	-125 418,33	-150 892,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	30 481 004,77	58 345 448,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	9 500,03	15 930,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 500,03	15 930,04
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	30 490 504,80	58 361 378,48

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	140,59	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	140,59	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	253,93	716,81
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	253,93	716,81
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-113,34	-716,81
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	125 304,99	150 175,22
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-125 418,33	-150 892,03
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-125 418,33	-150 892,03

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013304425 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 6 : Taux de frais maximum de 0,21% TTC (concerne les frais de gestion financière)

Frais dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR 0,005% HT

maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT/an

Droits de gare et autres frais administratifs : 0,005 HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum/an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 6	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	58 345 448,44	53 311 249,70
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 030,40	-5 698,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-27 737 994,94	7 646 735,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-140 410 785,99</i>	<i>-112 672 791,05</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>112 672 791,05</i>	<i>120 319 526,07</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-2 455 945,80
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-125 418,33	-150 892,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	30 481 004,77	58 345 448,44

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 176,20	0,11
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33 176,20	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	9 500,03
TOTAL DES DETTES		9 500,03
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 500,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	165 495,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	125 304,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-125 418,33	-150 892,03
Total	-125 418,33	-150 892,03

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-125 418,33	-150 892,03
Total	-125 418,33	-150 892,03

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 030,40	-5 698,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 030,40	-5 698,45

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 030,40	-5 698,45
Total	-1 030,40	-5 698,45

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	116 250 885,29	119 457 805,13	53 311 249,70	58 345 448,44	30 481 004,77
Nombre de titres	165 495,000	165 495,000	165 495,000	165 495,000	165 495,000
Valeur liquidative unitaire	702,44	721,82	322,13	352,55	184,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,03	-0,05	0,00	-0,03	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	14,84	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	20,96	17,36	0,00	-0,91	-0,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ELIOR GROUP SCA	EUR	9 050 000	29 865 000,00	97,98
TOTAL FRANCE			29 865 000,00	97,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 865 000,00	97,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées			29 865 000,00	97,98
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	6	592 328,60	1,94
TOTAL FRANCE			592 328,60	1,94
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			592 328,60	1,94
TOTAL Organismes de placement collectif			592 328,60	1,94
Dettes			-9 500,03	-0,03
Comptes financiers			33 176,20	0,11
Actif net			30 481 004,77	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 6	EUR	165 495,000	184,18
---	-----	-------------	--------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 7

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	265 712 483,26	269 361 704,83
Actions et valeurs assimilées	262 158 511,67	265 212 000,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	262 158 511,67	265 212 000,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 553 971,59	4 149 704,83
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 553 971,59	4 149 704,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	206 775,30	254 382,02
Liquidités	206 775,30	254 382,02
TOTAL DE L'ACTIF	265 919 258,56	269 616 086,85

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	265 759 637,90	267 818 975,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-9 343,69	2 384 398,00
Résultat de l'exercice (a,b)	53 222,72	-700 131,39
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	265 803 516,93	269 503 242,08
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	115 741,63	112 844,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	115 741,63	112 844,77
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	265 919 258,56	269 616 086,85

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	349,96	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	695 000,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	695 349,96	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 012,68	3 090,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 012,68	3 090,89
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	694 337,28	-3 090,89
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	641 114,56	675 505,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	53 222,72	-678 595,99
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	-21 535,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	53 222,72	-700 131,39

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013371481 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 7 : Taux de frais maximum de 0,21% TTC (concerne les frais de gestion financière)

Frais Dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR
0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum /an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 7	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	269 503 242,08	364 127 702,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	31 106 170,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	2 155 326,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 343,69	-21 252,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 743 604,18	-127 186 108,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>132 363 824,21</i>	<i>136 107 428,39</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-136 107 428,39</i>	<i>-263 293 536,86</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	53 222,72	-678 595,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	265 803 516,93	269 503 242,08

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 775,30	0,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	206 775,30	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	115 741,63
TOTAL DES DETTES		115 741,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-115 741,63

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	111 421,715	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	641 114,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	53 222,72	-700 131,39
Total	53 222,72	-700 131,39

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	53 222,72	-700 131,39
Total	53 222,72	-700 131,39

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 343,69	2 384 398,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-9 343,69	2 384 398,00

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 343,69	2 384 398,00
Total	-9 343,69	2 384 398,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	129 428 477,96	205 767 401,29	364 127 702,11	269 503 242,08	265 803 516,93
Nombre de titres	112 000,000	112 000,000	99 820,000	111 421,715	111 421,715
Valeur liquidative unitaire	1 155,61	1 837,20	3 647,84	2 418,76	2 385,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	174,70	21,39	-0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,86	-1,66	-6,02	-6,28	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
NEOEN SA	EUR	6 970 447	262 158 511,67	98,63
TOTAL FRANCE			262 158 511,67	98,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			262 158 511,67	98,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées			262 158 511,67	98,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	36	3 553 971,59	1,34
TOTAL FRANCE			3 553 971,59	1,34
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 553 971,59	1,34
TOTAL Organismes de placement collectif			3 553 971,59	1,34
Dettes			-115 741,63	-0,05
Comptes financiers			206 775,30	0,08
Actif net			265 803 516,93	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 7	EUR	111 421,715	2 385,56
---	-----	-------------	----------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 8

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	171 248 150,03	272 054 354,98
Actions et valeurs assimilées	170 557 100,00	271 461 540,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	170 557 100,00	271 461 540,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	691 050,03	592 814,98
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	691 050,03	592 814,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	250 691,54	426 395,92
Liquidités	250 691,54	426 395,92
TOTAL DE L'ACTIF	171 498 841,57	272 480 750,90

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	171 459 214,48	272 470 563,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-803,48	-77 536,41
Résultat de l'exercice (a,b)	-50 519,56	-30 070,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	171 407 891,44	272 362 956,09
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	90 950,13	117 794,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	90 950,13	117 794,81
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	171 498 841,57	272 480 750,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	335,03	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 574 550,00	2 841 391,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 574 885,03	2 841 391,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 385,87	9 666,42
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 385,87	9 666,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 569 499,16	2 831 725,08
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	481 635,87	636 677,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 087 863,29	2 195 047,87
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	199 383,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	3 138 382,85	2 424 501,77
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-50 519,56	-30 070,56

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013382629 - Action FSP - Compartiment Participation 8 : Taux de frais maximum de 0,21% TTC (concerne les frais de gestion financière)

Frais Dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR
0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum /an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP - Compartiment Participation 8	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	272 362 956,09	308 091 945,90
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	20 042 000,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-803,48	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-77 277,55
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 903 741,61	-54 464 426,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-104 650 546,74</i>	<i>-3 746 805,13</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 746 805,13</i>	<i>-50 717 621,52</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-999 832,11
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 087 863,29	2 195 047,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 138 382,85	-2 424 501,77
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	171 407 891,44	272 362 956,09

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 691,54	0,15
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	250 691,54	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	90 950,13
TOTAL DES DETTES		90 950,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-90 950,13

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	269 389,086	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	481 635,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	27/07/2022	FSP - Compartiment Participation 8	3 138 382,85	11,65	0,00	0,00
Total acomptes			3 138 382,85	11,65	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-50 519,56	-30 070,56
Total	-50 519,56	-30 070,56

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-50 519,56	-30 070,56
Total	-50 519,56	-30 070,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-803,48	-77 536,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-803,48	-77 536,41

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-803,48	-77 536,41
Total	-803,48	-77 536,41

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	275 666 365,49	308 091 945,90	272 362 956,09	171 407 891,44
Nombre de titres	230 622,390	249 958,027	269 389,086	269 389,086
Valeur liquidative unitaire	1 195,31	1 232,57	1 011,03	636,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,40	-0,49	-0,28	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	4,00	9,00	11,65
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	24,49	1,00	-0,11	-0,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
VALEO SA	EUR	10 213 000	170 557 100,00	99,50
TOTAL FRANCE			170 557 100,00	99,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			170 557 100,00	99,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées			170 557 100,00	99,50
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	7	691 050,03	0,41
TOTAL FRANCE			691 050,03	0,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			691 050,03	0,41
TOTAL Organismes de placement collectif			691 050,03	0,41
Dettes			-90 950,13	-0,06
Comptes financiers			250 691,54	0,15
Actif net			171 407 891,44	100,00

Action FSP - Compartiment Participation 8	EUR	269 389,086	636,28
---	-----	-------------	--------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 10

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 002 310,11	51 993 844,85
Actions et valeurs assimilées	34 508 702,94	51 993 844,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 508 702,94	51 993 844,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	493 607,17	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	493 607,17	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	3,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	3,45
COMPTES FINANCIERS	140 009,59	657 375,62
Liquidités	140 009,59	657 375,62
TOTAL DE L'ACTIF	35 142 319,70	52 651 223,92

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 259 299,39	52 785 846,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 929,77	0,00
Résultat de l'exercice (a,b)	-117 096,47	-156 152,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	35 127 273,15	52 629 694,01
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	15 046,55	21 529,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 046,55	21 529,91
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	35 142 319,70	52 651 223,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	787,54	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	787,54	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 332,76	3 469,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 332,76	3 469,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-1 545,22	-3 469,38
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	101 745,40	152 682,96
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-103 290,62	-156 152,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-13 805,85	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-117 096,47	-156 152,34

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014002YX2 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 10 : Taux de frais maximum de 0,21 % TTC (concerne les frais de gestion financières).

Frais Dépositaire : 0,008 % HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR, 0,005 % HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR avec un minimum de 5 000 EUR HT / an

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005 % HT maximum

Autres frais : 300 000 EUR HT maximum / an

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50 % TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 10	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

Opération intervenue au cours de l'exercice

Par exception aux règles relatives aux souscriptions prévues par le prospectus du compartiment, la valeur liquidative servant de base à des souscriptions du 9 novembre 2022 a été décotée de 4,34 %. Cette décote sur la valeur liquidative de souscription a été appliquée afin de réserver le bénéfice d'une décote sur un achat de titres BELIEVE SAS aux seuls actionnaires ayant souscrit au compartiment pour participer à l'opération.

Cette opération a reçu l'accord unanime des actionnaires de la SICAV.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	52 629 694,01	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 683 385,48	60 792 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-628,17	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-14 301,60	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-22 067 585,95	-8 006 153,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-30 073 739,60</i>	<i>-8 006 153,65</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>8 006 153,65</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-103 290,62	-156 152,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	35 127 273,15	52 629 694,01

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 009,59	0,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	140 009,59	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	15 046,55
TOTAL DES DETTES		15 046,55
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-15 046,55

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	9 503,816	4 683 385,48
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	9 503,816	4 683 385,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	70 295,816	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	101 745,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-117 096,47	-156 152,34
Total	-117 096,47	-156 152,34

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-117 096,47	-156 152,34
Total	-117 096,47	-156 152,34

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 929,77	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-14 929,77	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-14 929,77	0,00
Total	-14 929,77	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	52 629 694,01	35 127 273,15
Nombre de titres	60 792,000	70 295,816
Valeur liquidative unitaire	865,73	499,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,56	-1,66

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
BELIEVE SAS	EUR	3 559 433	34 508 702,94	98,24
TOTAL FRANCE			34 508 702,94	98,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			34 508 702,94	98,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées			34 508 702,94	98,24
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	5	493 607,17	1,40
TOTAL FRANCE			493 607,17	1,40
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			493 607,17	1,40
TOTAL Organismes de placement collectif			493 607,17	1,40
Dettes			-15 046,55	-0,04
Comptes financiers			140 009,59	0,40
Actif net			35 127 273,15	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 10	EUR	70 295,816	499,70
--	-----	------------	--------

FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 11

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	131 466 985,76
Actions et valeurs assimilées	130 381 050,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	130 381 050,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	1 085 935,76
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 085 935,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	0,00
COMPTES FINANCIERS	252 312,40
Liquidités	252 312,40
TOTAL DE L'ACTIF	131 719 298,16

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	132 907 302,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-828 891,44
Résultat de l'exercice (a,b)	-399 342,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	131 679 068,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	40 229,76
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	40 229,76
COMPTES FINANCIERS	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	131 719 298,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	131,27
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	131,27
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	39 272,19
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	39 272,19
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-39 140,92
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	251 063,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-290 204,13
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-109 138,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-399 342,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 6 mois..

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014007DU1 - Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 11 : Taux de frais maximum de 0,21% TTC

Frais dépositaire : 0,008% HT maximum pour un compartiment inférieur ou égal à 100 millions EUR, 0,005% HT maximum pour un compartiment supérieur à 100 millions EUR AVEC UN MINIMUM DE 5000EUR HT/an.

Droits de garde et autres frais administratifs : 0,005% HT maximum

Autres frais : 3000 000 EUR HT maximum/an

Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion) : 0,50% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 11	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	141 008 001,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 134,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-498 350,76
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-8 542 513,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-8 542 513,11</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-290 204,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	131 679 068,40

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 312,40	0,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	252 312,40	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	40 229,76
TOTAL DES DETTES		40 229,76
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-40 229,76

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	141 190,051	141 008 001,60
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	141 190,051	141 008 001,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	141 190,051	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	1 008 000,00
Commissions de souscription acquises	1 008 000,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	251 063,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-399 342,17
Total	-399 342,17

	30/12/2022
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-399 342,17
Total	-399 342,17

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-828 891,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-828 891,44

	30/12/2022
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-828 891,44
Total	-828 891,44

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Actif net en EUR	131 679 068,40
Nombre de titres	141 190,051
Valeur liquidative unitaire	932,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,82

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SOITEC SA	EUR	853 000	130 381 050,00	99,01
TOTAL FRANCE			130 381 050,00	99,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			130 381 050,00	99,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées			130 381 050,00	99,01
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	11	1 085 935,76	0,83
TOTAL FRANCE			1 085 935,76	0,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 085 935,76	0,83
TOTAL Organismes de placement collectif			1 085 935,76	0,83
Dettes			-40 229,76	-0,03
Comptes financiers			252 312,40	0,19
Actif net			131 679 068,40	100,00

Action FSP COMPARTIMENT PARTICIPATION 11	EUR	141 190,051	932,63
--	-----	-------------	--------